

DOCUMENT DE PROJET

[Burkina Faso]

Titre du Projet : Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL)

Numéro du projet : 00112299

Partenaire d'exécution : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)

Date de début : Octobre 2018 **Date de fin :** Septembre 2021 **Date de tenue du CLEP :** 10 août 2018

Brève description

Brève description du défi de développement global et des résultats attendus du projet

Le Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL) est un projet initié par le Gouvernement Burkinabé en collaboration avec le Grand-Duché de Luxembourg et le PNUD. Il tire sa substance du PNDES et des nouveaux référentiels de la décentralisation (la politique nationale, la vision et la stratégie décennale 2017-2026 de la décentralisation). Il s'inscrit dans le cadre de l'UNDAF 2018-2020 auquel il contribue à l'atteinte des résultats de façon transversale à travers les trois (03) effets du document du programme pays. Il s'inscrit également dans le programme budgétaire décentralisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Le PAPCiDDeL se fixe pour principal objectif **d'accompagner des collectivités territoriales ciblées à améliorer leur performance, en matière de réduction de la pauvreté à la base, en vue de l'atteinte des effets attendus du PNDES et des orientations des nouveaux référentiels de la décentralisation.** Cet objectif contribue à l'atteinte de l'objectif principal poursuivi par le Cycle III de la décentralisation qui est de « mieux construire le développement du pays à partir de collectivités territoriales capables de produire des services publics locaux accessibles et de qualité et d'impulser le développement économique local ». Pour ce faire, les quatre résultats suivants sont poursuivis :

Résultat 1 : les collectivités territoriales disposent de PLD et de PAI orientés vers les résultats prenant en compte les préoccupations des populations, les orientations du PNDES et des nouveaux référentiels du cycle trois de la décentralisation. (Indicateur : a) pourcentage de PLD issus d'un processus effectivement consultatif des populations ; b) part des budgets consacrés aux activités des femmes et des jeunes ; c) pourcentage des PLD répondant aux principes-clés de programmation ; d) Pourcentage des PLD prenant en compte les plus démunis (le principe de « Ne laisser personne pour compte »), e) pourcentage des PLD prenant en compte les normes de durabilité.) ;

Résultat 2 : Les CT améliorent la célérité et le respect des normes de maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre des PLD et des PAI. (Indicateurs : a) Pourcentage des appels d'offres respectant les normes en matière de maîtrise d'ouvrage ; b) pourcentage de CT dotés de services fonctionnels, c) taux d'absorption des ressources financières transférées, d) taux de réalisation du budget d'investissement, e) pourcentage de rejets d'actes financiers et de contrats des CT.) ;

Résultat 3 : les collectivités territoriales améliorent la couverture de leurs besoins de financement à travers la mobilisation de ressources internes (centrales ; locales ; RSE ; fiscalité locale ; financement caritatif, de la diaspora etc.) et externes (financement des projets et programmes de développement ; de la coopération décentralisée ; etc.) (Indicateurs : a) Taux de couverture des besoins de financement des CT ; b) Pourcentage des ressources centrales effectivement mobilisées ; c) taux d'autofinancement des CT ; d) Taux d'accroissement des différentes catégories de ressources mobilisées (centrales ; locales ; RSE ; fiscalité locale ; financement caritatif, de la diaspora etc.). e) pourcentage des CT ayant signé des conventions PPP, f) pourcentage des CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC, g) Pourcentage des ressources centrales effectivement transférées à temps aux CT) ;

Résultat 4 : les populations des communes couvertes par le projet bénéficient d'une administration efficace et redevable, de services administratifs de qualité et de dispositifs d'insertion socioéconomique des plus pauvres. (Indicateurs : a) Taux de satisfaction des usagers de la qualité des services fournis par les CT ; b) Pourcentage des CT répondant aux critères de qualité de service, relatifs à l'accessibilité physique des CT, la proximité, l'accueil, la disponibilité de l'information sur les services (délais, démarche, coût etc.), c) Délais de délivrance des principaux actes administratifs ; d) Pourcentage des communes qui publient des informations au profit des administrées).

Contribution aux effets UNDAF : 1 ; 2 et 3

Produits indicatifs :

Ressources totales nécessaires	
Ressources totales allouées :	
	PNUD TRAC : 500 000 USD
	Donateur : Luxembourg 1 500 000 EUR
	Donateur :
	Gouvernement 294 400 USD, dont 72 000 USD en nature
Non financé :	

Approuvé par (signatures)¹:

Gouvernement		PNUD
Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement		Corneille AGOSSOU, Directeur Pays
		
Date : 17/10/2018		Date : 17/10/2018

¹ Note: Adjust signatures as needed

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	4
I. ANALYSE CONTEXTUELLE.....	5
II. OBJECTIFS ET STRATÉGIE DU PROJET.....	7
2.1 OBJECTIFS.....	7
2.2 STRATÉGIE DU PROJET.....	8
III. RÉSULTATS ET PARTENARIAT.....	11
3.1 Résultats attendus.....	11
3.2 Ressources nécessaires pour la réalisation des résultats.....	13
3.3 Partenariat technique et financier.....	14
3.3.1 Mobilisation de ressources.....	14
3.3.2 Partenariats techniques.....	14
3.4 Risques et hypothèses.....	15
3.5 Les engagements des parties prenantes.....	18
3.6 Coopération Sud-Sud et Triangulaire.....	19
3.7 Connaissances.....	19
3.8 Durabilité et mise à l'échelle.....	20
IV. GESTION DU PROJET.....	20
4.1 Efficacité et efficacité.....	20
4.2 Gestion de projet.....	21
V. CADRE DE RÉSULTATS.....	23
VI. CONTRÔLE ET ÉVALUATION.....	32
VII. PLAN TRIENNAL DE TRAVAIL.....	34
VIII. ÉVALUATION DE LA CONTREPARTIE NATIONALE.....	53
IX. ARRANGEMENT DE GESTION ET DE COORDINATION.....	54
9.1 Modalités de mise en œuvre.....	54
9.2 Le cadre de concertation.....	55
9.3 La coordination du projet.....	56
9.4 Schématisation de la structure de Gestion du projet.....	58
X. CONTEXTE LÉGAL ET GESTION DES RISQUES.....	59
10.1 Cadre juridique.....	59
10.2 Gestion des risques.....	59
12.1. TDR DU PERSONNEL DU PROJET.....	61

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
AGCEDE	: Projet d'appui à la gouvernance et à la croissance économique durable en zone extractive
AMBF	: Association des Municipalités du Burkina Faso
ARBF	: Association des Régions du Burkina Faso
CEDEAO	: Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGCT	: Code Générale des Collectivités Territoriales
CLEP	: Comité Local d'Examen des Projets
CPD	: Country Programme Document
CT	: Collectivité Territoriale
DEPAC	: Projet d'appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne
DGCOOP	: Direction Générale de la Coopération
DGCT	: Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGDI	: Direction Générale du Développement Territorial
DGEP	: Direction Générale des Études et de la Planification
DGESS	: Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGMEC	: Direction Générale de la Modernisation de l'État Civil
ENAM	: École Nationale d'Administration et de Magistrature
FENU	: Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF en anglais)
FICOD	: Fonds d'Investissement Communaux pour le Développement
HCRUN	: Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEFID	: Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement
NDI	: National Democratic Institute
NIM	: National Implementation
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	: Organisation de la Société Civile
PACOF/GRN	: Projet d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso pour la gestion du foncier rural et des ressources naturelles
PACT	: Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
PAPCiDDeL	: Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local
PDDC	: Programme Décentralisation/Développement Communal (PDDC)
PFNL	: Produits Forestiers Non ligneux
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Sociale
PNGT 2	: Programme National de Gestion des Terroirs phase2
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
POPP	: Programme and Operations Policies and Procedures
PROFADEL	: Projet Francophone d'Appui au Développement Local
REN-LAC	: Réseau National de Lutte anti-Corruption
ROAR	: Result Oriented Annual Reported
RSE	: Responsabilité Sociétale des Entreprises
SNADDT	: Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SNU	: Système des Nations Unies
SP/CNDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National de Développement Durable
SP/CONAD	: Secrétariat Permanent de la Conférence Nationale de la Décentralisation
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNDAF	: Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

I. ANALYSE CONTEXTUELLE

Le Burkina Faso est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest. Sa population totale estimée à 19 034 397 habitants en 2016 pourrait atteindre 21 510 181 d'habitants en 2020. Environ 86% de cette population opèrent dans le secteur primaire. Le pays appartient à une zone climatique de type sahélien caractérisée par un important déficit pluviométrique, une rigueur de la nature et un environnement naturel fragile à risques. Sur le plan socio-économique, l'indice de développement humain est demeuré depuis ces 25 dernières années en dessous du niveau moyen de l'ensemble des Pays les moins avancés qui est de 0,40 sur la période. L'indicateur de pauvreté monétaire montre que 40,1% de la population en 2014 vivait en dessous du seuil de pauvreté estimé à 153 530 FCFA. Toutes ces manifestations mettent en relief l'ampleur de la pauvreté qui reste une préoccupation de premier ordre dans les stratégies de développement du pays.

Face à cette situation, différentes réformes économiques, administratives et politiques sont entreprises depuis les années 1990 par les différents gouvernements successifs. L'une des plus importantes de ces réformes est le processus de la communalisation intégrale du territoire intervenue en 2006. Elle a pour principal objectif de promouvoir des collectivités territoriales performantes dans la gouvernance des affaires locales et la promotion du développement local considérées comme des conditions importantes à réunir dans la lutte contre la pauvreté. A cet effet l'exercice des compétences et le transfert des ressources (à partir de 2009) aux collectivités territoriales ont pour principaux objectifs de leur permettre de remplir les missions suivantes : i) améliorer la planification et la mise en œuvre du développement local de façon participative; ii) améliorer qualitativement la conception des stratégies de développement local en exploitant au mieux les conditions de proximité d'accessibilité aux données et aux informations fiables qui reflètent le mieux possible les réalités des contextes ; iii) permettre la formulation consensuelle des plans et des projets de développement, plus appropriés et réalisables sur le terrain ; iv) améliorer la mobilisation des ressources locales pour contribuer aux besoins de financement des investissements locaux ; vi) promouvoir une meilleure coordination et concertation dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de développement ; vii) promouvoir la bonne gouvernance et la citoyenneté dans la gestion des affaires ; viii) concevoir et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Après plus d'une décennie de mise en œuvre de cette réforme de la décentralisation, d'importants efforts ont été faits par les pouvoirs publics avec l'appui des partenaires au développement, dont le PNUD, pour permettre l'effectivité de l'exercice du pouvoir à la base. Ceci s'est traduit par : a) le transfert effectif de l'ensemble des domaines de compétences aux communes et aux régions ; b) le transfert cumulé depuis 2009 d'environ 175 105 902 888 francs CFA de l'État aux CT dans le cadre de l'exercice des compétences transférées (MATD/DPIFL, 2018) ; c) les appuis financiers estimés à plus de 5.000 000 000 de frs CFA de la part des PTF pour promouvoir l'élaboration et l'utilisation des plans locaux de développement dans les 364 CT comme outils d'orientation et de mise en œuvre des politiques de développement local.

Toutefois, l'examen de l'évolution du développement à la base fait ressortir que malgré des progrès indéniables, les actions des collectivités territoriales n'ont pas permis de réduire la pauvreté dans les différentes localités. En effet, l'indice de pauvreté dans le monde rural qui est de 47,5% affecte particulièrement les 302 communes rurales, les plus nombreuses des collectivités territoriales que compte le pays². Selon les analyses de l'INSD, l'indice de pauvreté des communes rurales est compris entre 45% et 65%. En considérant la branche d'activité du chef de ménage, la pauvreté touche plus les individus des ménages dont les chefs sont agriculteurs vivriers (50,1%) suivis de ceux dont les chefs sont des pêcheurs et pisciculteurs (48,3%). Il faut également noter que les services pour lesquels l'accès des pauvres paraît critique sont l'enseignement secondaire, les services de santé et les services de transports en commun. Le taux d'accès des pauvres à ces services est inférieur à 40%. Ainsi de manière

² Le pays compte 364 collectivités territoriales dont 13 Régions, 49 communes urbaines et 302 communes rurales.

générale, le recul de la pauvreté est resté faible en milieu rural et donc dans les collectivités territoriales, où neuf pauvres sur dix y vivent.

L'analyse régionale de l'ampleur de la pauvreté indique qu'elle a surtout augmenté dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Nord et du Nord. Également ce sont ces régions qui contribuent le plus à la pauvreté monétaire nationale avec la région de la Boucle du Mouhoun pour 14,7%, le Nord pour 14,3%, l'Est pour 10,9%, le Centre-Ouest pour 10,6% et le Centre-Nord pour 9,8%. Ces cinq régions concentrent 60,3% des pauvres.

La Région de la Boucle du Mouhoun a fait l'objet de plusieurs interventions du PNUD et de l'UNCDF dont le projet "Appui aux communes rurales et aux initiatives intercommunautaires" (ACRIC) courant la période 2009-2014. Également le projet de renforcement de la gouvernance locale et administrative (PRGLA) au cours de son exécution (2011-2017) a accompagné certaines communes de la zone dans les domaines de la planification locale et du renforcement des compétences des acteurs locaux. Les différentes évaluations de ces projets ont fait ressortir au regard des critères d'appréciation utilisés, que les performances de ces projets sont globalement positives et satisfaisantes. En vue de consolider les acquis, les évaluateurs ont recommandé la poursuite des interventions compte tenu de la prévalence des besoins de renforcement des capacités dans les jeunes structures décentralisées. La région constitue également une zone d'intervention de la coopération luxembourgeoise permettant la construction de synergies d'actions pour assurer l'atteinte des résultats escomptés.

L'analyse causale des problèmes de cette persistance de la pauvreté dans les collectivités territoriales révèle qu'une telle situation est en grande partie due : i) à l'incapacité des collectivités territoriales à formuler et à mettre en œuvre des stratégies et des politiques prenant effectivement en compte les préoccupations des populations d'une façon générale et celles des plus vulnérables en particulier ; ii) et à la faible progression de la bonne gouvernance à la base.

En ce qui concerne l'incapacité des collectivités territoriales à formuler et à mettre en œuvre des stratégies et des politiques locales pertinentes, elle se traduit par l'ampleur de la pauvreté dans les communes qui oscille entre 45% et 65%. Les causes directes de cette situation se résument à : i) l'incapacité des collectivités territoriales à capter et à prioriser les besoins des populations ; ii) les difficultés à mobiliser les ressources financières suffisantes pour le financement des priorités identifiées ; iii) les difficultés à assurer la maîtrise d'ouvrage locale ; iv) l'incapacité de CT à susciter et à entretenir un tissu économique local, capable de générer non seulement des emplois, mais aussi des ressources fiscales ; v) et enfin la faible capacité de résilience des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral face aux risques des aléas climatiques. Quant aux causes structurelles de ce problème, elles sont multiples et comprennent entre autres : la mauvaise qualité des plans de développement ; l'insuffisante maîtrise des outils et techniques d'identification et de priorisation des besoins ; la faible maîtrise des finances locales ; la méconnaissance des procédures de financement des partenaires au développement ; la faiblesse de la dotation financière de l'État (la part du budget transférée au CT entre 2014 et 2018 a oscillé entre 2,86% et 4,60%) ; l'insuffisante connaissance des textes sur la décentralisation ; etc.

Quant à la problématique de la bonne gouvernance, elle se traduit par l'inefficacité des services offerts par les CT aux populations, ce qui explique qu'une partie importante de la population est dépourvue de pièce d'état civil. Elle se traduit également par la multiplication des conflits dans les collectivités territoriales. Dans un certain nombre de cas, ces conflits ont débouché sur la dissolution de conseils de collectivités et la reprise des élections dans 15 CT, l'existence de conflits avérés ou latents dans plus de 9 % des CT. Ces différents conflits s'expliquent dans la plupart des cas par : i) le manque de transparence dans la gestion des affaires locales par les élus ; ii) la faible participation/implication des populations dans la gestion des affaires locales ; iii) l'application insuffisante des règles et des principes de la redevabilité ; la faiblesse de la participation citoyenne d'une façon générale aux décisions et des jeunes et des femmes en particulier, v) la faible équité dans les actions des CT.

L'ensemble de ces problèmes s'expliquent à leur tour par l'incapacité des jeunes et des femmes à exercer à faire entendre leurs voix, le faible niveau de veille citoyenne dans la mise en œuvre des plans locaux de développement (PLD) et la fourniture des services publics locaux (SPL) ; l'absence d'outils

de cogestion des services socioéconomiques ; le faible niveau d'information des populations sur les priorités et la gestion des collectivités territoriales par les élus.

Ces problèmes et ces causes de la persistance de la pauvreté dans les collectivités territoriales ci-dessus énumérés sont confirmés par l'analyse situationnelle des contraintes, des défis et des enjeux qui ont prévalu à l'élaboration des nouveaux référentiels de la décentralisation adoptés le 7 mars 2018. C'est à ce titre que les nouveaux référentiels ambitionnent à travers la vision prospective à l'horizon 2040 d'aboutir à « des collectivités territoriales performantes, délivrent des services publics locaux de qualité et accessibles, impulsent un développement économique local inclusif et durable et animent une démocratie locale ancrée dans le substrat socio-culturel ». Les axes thématiques de la vision comprennent entre autres la délivrance des services publics locaux ; le financement de la décentralisation et du développement local ; le développement économique local et la cohérence territoriale ; la maîtrise d'ouvrage public local et la gouvernance locale participative. La mise en œuvre de ces axes thématiques qui constituent en même temps les composantes du plan d'actions quinquennal 2017-2021 de la mise en œuvre de la stratégie décennale de la décentralisation est susceptible d'apporter des réponses adéquates aux problèmes ci-dessus identifiés. Les principales innovations de ce nouveau cycle de décentralisation reposent sur deux facteurs essentiels. D'une part, une gouvernance locale inclusive des territoires communaux avec des acteurs locaux ayant foi en la décentralisation et, d'autre part, un portage politique fort et un pilotage concerté de la décentralisation avec une synergie des acteurs.

Outre les nouveaux référentiels de la décentralisation, la problématique de la réduction de la pauvreté dans les collectivités territoriales est prise en compte par le Plan national de développement économique et social (PNDES) sur la période de 2016-2020. Prenant en compte la vision Burkina 2025, le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) et les engagements internationaux³ auxquels le Burkina Faso a souscrit, la vision du PNDES est : "le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables". A cet effet, il se donne pour objectif global de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Les impacts globaux attendus de la mise en œuvre du PNDES sont : (i) l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques. Ce document qui constitue aujourd'hui le seul cadre référentiel du pays a inscrit dans son Axe 1 : "réformer les institutions et moderniser l'administration " la promotion de la bonne gouvernance politique et administrative qui vise entre autres à :

1. renforcer la démocratie, les droits humains, la justice et la paix,
2. renforcer la sécurité et la protection civile,
3. assurer un accès à l'information juste,
4. améliorer les coopérations régionales et internationales,
5. rendre l'administration publique efficace et efficiente et enfin,
6. développer le système de redevabilité à tous les niveaux.

II. OBJECTIFS ET STRATEGIE DU PROJET

2.1 Objectifs

En proposant une contribution à la résolution des problèmes identifiés ci-dessus, le présent projet d'appui à la participation citoyenne, à la décentralisation et au développement local vise avant tout à accompagner la mise en œuvre du cycle III de la décentralisation dans les communes concernées. Il a pour objectif général d'accompagner des collectivités territoriales ciblées à améliorer leur performance,

³ Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies ; les Objectifs de développement durable (ODD) ; l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le cadre stratégique communautaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

en matière de réduction de la pauvreté à la base, en vue de l'atteinte des effets attendus du PNDES et des orientations des nouveaux référentiels de la décentralisation.

De façon spécifique, il vise à :

- Doter les collectivités territoriales de PLD et de PAI orientés vers les effets attendus du PNDES et des orientations des nouveaux référentiels de la décentralisation et des résultats prenant en compte les préoccupations des populations, répondant aux principes de durabilité ;
- Améliorer la mise en œuvre des PLD et des PAI, en vue d'assurer la célérité et le respect des normes et des directives en matière de maîtrise d'ouvrage ;
- Doter les collectivités territoriales d'outils et de capacités de mobilisation des ressources internes (centrales ; locales ; RSE ; fiscalité locale ; financement caritatif, etc.) et externe (financement des projets et programmes de développement ; de la coopération décentralisée ; etc.), en vue d'accroître la couverture de leurs besoins de financement ;
- Améliorer le fonctionnement de l'administration locale en vue d'assurer l'accès des populations au niveau local à des services administratifs (y compris d'état civil) de qualité, orientés « client » et accessibles à tous points de vue (prix, accès physique, adaptés, etc.) ;
- Améliorer l'application des principes de bonne gouvernance (transparence, participation, redevabilité/reddition des comptes, équité, etc.) dans toutes les actions des collectivités territoriales (planification, gestion, suivi, maîtrise d'ouvrage, etc.).

2.2 Stratégie du projet

À travers ses objectifs, le présent projet se propose d'accompagner les collectivités territoriales concernées dans l'atteinte des effets attendus du PNDES tels que reflétés dans ses axes 1 et 3⁴. Ces objectifs concourent également à l'atteinte de l'objectif principal du cycle III de la décentralisation qui est de « mieux construire le développement du pays à partir de collectivités territoriales capables de produire des services publics locaux accessibles et de qualité et d'impulser le développement économique local ». Ils contribueront à l'obtention des effets 2 et 3 de l'UNDAF⁵ ainsi qu'aux résultats 3.2 et 4.2 attendus⁶ du Document de Programme Pays du PNUD Burkina pour la période 2018-2020. De ce fait, ils s'inscrivent dans la réalisation des résultats du Plan Stratégique du PNUD au niveau mondial portant sur l'instauration d'un développement durable en éliminant la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, en accélérant les transformations structurelles propices à un développement durable et en renforçant la résilience aux crises et aux chocs...⁷

Le principal changement visé par le PAPCiDDeL est l'amélioration des capacités des CT pour leur permettre de mieux assurer leurs missions relatives à l'amélioration des conditions de vie des populations.

⁴ Axe 1 du PNDES « réformer les institutions et moderniser l'administration »

Axe 3 du PNDES « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois »

⁵ Effet UNDAF 2 : D'ici à fin 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables, améliorent leur sécurité alimentaire

Effet UNDAF 3 : D'ici à fin 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques, économiques, sociaux et politiques.

⁶ Résultat 3.2 : "D'ici à 2020, les populations, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbaines / rurales), augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire", et le résultat

Résultat CPD 4.2 : "D'ici à fin 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux".

⁷ Les axes du plan stratégique 2018-2021 du PNUD : (i) Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ; (ii) Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable et (iii) Renforcer la résilience aux chocs et aux crises

Pour ce faire et sur la base des résultats de l'analyse causale, la théorie de changement du projet repose sur cinq piliers :

- 1) la prise en compte des préoccupations des populations dans des PLD et des PAI orientées vers des résultats et prenant en compte les principes d'équité et de durabilité tels qu'ils sont inscrits dans les principaux référentiels de développement de base adoptés par le pays;
- 2) la mise en œuvre plus rapide et efficace des PLD et des PAI dans le respect des normes et des directives en matière de maîtrise d'ouvrage ;
- 3) la mobilisation des ressources en vue d'accroître la couverture des besoins de financement des CT ;
- 4) l'efficacité de l'administration locale pour rendre des services de qualité aux populations ;
- 5) l'observance des principes de bonne gouvernance dans toutes les actions des collectivités territoriales, y compris dans le fonctionnement des organes dirigeants des CT.

Sur la base de ces piliers, la théorie de changement du projet se présente comme suit :

Si les PLD et les PAI des communes bénéficiaires prennent effectivement en compte les préoccupations des populations en particulier les plus vulnérables et ;

Si les priorités identifiées sont réalisées/et/ou mises en œuvre avec célérité et dans le respect des règles et procédures en vigueur ;

Si des ressources suffisantes sont mobilisées pour la réalisation des priorités ;

Si l'administration communale est efficace et ;

Si les principes de bonne gouvernance sont effectivement observés dans la gestion des affaires communales,

alors les populations des communes concernées auront un accès amélioré aux services communaux et leurs conditions de vie s'amélioreront.

Bref, d'une part, l'appui du projet à ces collectivités territoriales en matière de définition et de mise en œuvre des politiques et stratégies locales leur permettrait d'améliorer l'identification des préoccupations des populations à la base, d'une part telle que reflétées dans les PLD. D'autre part l'appui à la mise en œuvre desdites priorités à travers le renforcement des capacités en matière de maîtrise d'ouvrage et de mobilisation des ressources financières locales, centrales et externes, permettrait de doter les populations des biens et services nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ceci se fera d'une part, à travers l'amélioration de la capacité des administrations communales à fournir aux populations et aux opérateurs économiques locaux des services (y compris l'état civil) de qualité et, d'autre part, grâce à l'observance des principes de bonne gouvernance (participation, transparence, redevabilité, gestion axée sur les résultats, exclusivité) dans l'ensemble des actions des collectivités territoriales tel que reflétées dans les référentiels.

En tenant compte des taux de pauvreté et la contribution des différentes régions à la pauvreté au niveau national, la Région de la Boucle du Mouhoun a été retenue à cette étape du projet comme principale zone d'intervention en commençant par les communes les plus démunies. Si le projet produit les résultats attendus, il pourra être étendu à d'autres régions du pays si le Gouvernement le souhaite et si des ressources sont disponibles.

L'atteinte des résultats visés du projet reposera sur les principales conditions critiques ci-après :

- le transfert effectif des ressources humaines et financières du niveau national vers les collectivités territoriales ;
- la capacité des collectivités territoriales à mobiliser des ressources internes ;
- la capacité d'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale par les collectivités territoriales ;
- l'engagement des autorités communales et les parties prenantes locales à améliorer leur gouvernance ;
- la mise en phase de la déconcentration avec les enjeux de la décentralisation.
- la stabilité des organes dirigeants des communes.

L'ensemble de ces points critiques sont susceptibles d'avoir de forts effets sur le contenu et la mise en œuvre du projet sur le terrain. C'est pourquoi les nouveaux référentiels sur la décentralisation

proposent des outils et des méthodes pour accompagner les différents acteurs dans la mise en œuvre effective des mesures d'opérationnalisation de ces conditions.

En complément de ces mesures d'accompagnement et dans le but de l'obtention des résultats escomptés, le projet reposera sur les principes clés ci-après :

- a) le volontariat des communes participantes basé sur un contrat d'objectif sous la houlette du MATD entre les CT et le projet sur les résultats attendus en particulier concernant l'observance des principes de gouvernance tels que reflétés dans la théorie du changement. Trois principaux acteurs y contribueraient : le MATD, les CT et le PNUD, chacun des partenaires s'engageant à prendre les actions liées à l'obtention des résultats du projet. Un engagement initial marquera l'enrôlement de la CT dans l'appui, le suivi des engagements annuels sur la base des jalons convenus et arbitrés par le comité de revue dont relève le projet.
- b) le renforcement institutionnel. Il s'agira pour le projet de renforcer les institutions existantes afin qu'elles puissent fournir efficacement aux bénéficiaires à tous les niveaux les services et les biens nécessaires à l'atteinte des résultats. À ce titre le rôle du projet consistera à contribuer à créer et/ou à renforcer des dynamiques interinstitutionnelles dont l'état de fonctionnement paraissait par le passé inopérant ou insuffisamment opérant pour assurer l'atteinte des résultats du projet.
- c) le partenariat : il est une conséquence du principe précédent et consiste à conclure des partenariats assortis de contrats d'objectifs avec les institutions susceptibles d'apporter un appui (technique, financier, etc.) aux CT et autres parties prenantes pour l'atteinte des résultats escomptés. À ce titre, en matière de formation par exemple, des conventions pourraient être signées avec des structures de formation académique, associatives ou autres pour qu'elles développent et mettent en œuvre des modules spécifiques adaptés aux besoins des CT. Dans la même logique, le projet recherchera de façon systématique les structures ou autres projets partenaires susceptibles d'apporter des inputs à titre onéreux ou gratuit à l'atteinte des objectifs du projet. De même, pour accélérer l'atteinte des objectifs du projet et pour tenir compte du fait que le projet ne pourrait fournir tous les produits nécessaires à la réalisation des résultats visés, des partenariats seront établis avec d'autres initiatives en cours afin d'optimiser les complémentarités et synergies.
- d) la prise en compte du genre. Il s'agira à travers ce principe : i) d'identifier pour les collectivités territoriales les goulots d'étranglement à la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et politique ; ii) d'identifier les difficultés de positionnement des femmes dans les listes électorales ; iii) d'élaborer un plan pour les adresser et d'en accompagner la mise en œuvre dans le cadre des PTA et la conduite de plaidoyers.
- e) l'équité : à travers ce principe, le projet s'attachera dans son approche à prendre compte l'inclusion, le principe de « ne laisser personne pour compte ». À ce titre, l'accent sera mis sur le développement des aptitudes conceptuelles des acteurs de la gouvernance à intégrer ce principe dans les plans et programmes d'activités, sur la promotion du dialogue autour des questions de genre pour accélérer le changement de mentalités et la promotion de la prise de mesures administratives, sociales et économiques au niveau des collectivités territoriales tendant à réduire les inégalités et l'exclusion. Le projet s'attachera également à valoriser le rôle des jeunes dans la promotion de la bonne gouvernance en menant des plaidoyers en faveur de leur participation à la formulation et à la mise en œuvre des politiques locales.
- f) la stratégie de sortie : en vue de pérenniser des services aux CT à l'issue du projet l'accent sera mis sur l'accompagnement technique, organisationnel et en moyens aux structures d'appui, afin de leur permettre de fournir de façon durable des services de qualité aux CT, évitant ainsi que le projet se transforme en prestataire de services que d'autres institutions du corps social pourraient fournir au meilleur rapport qualité-prix. Parallèlement, l'appui apporté aux communes visera, entre autres, à leur permettre de générer des ressources susceptibles de leur permettre de payer les services concernés. Dans cette dynamique et afin d'assurer une utilisation judicieuse des ressources, le coût à supporter par les CT tiendra compte de leurs capacités de financement respectives. À ce titre et afin de « ne laisser personne pour compte », le projet contribuera à la mise en place de mécanismes, d'outils, d'information, et de conseils financiers à même d'assurer l'accès des communes les plus démunies aux services offerts.

Sur la base des éléments de stratégies ci-dessus, le projet escompte produire les résultats ci-après.

III. RESULTATS ET PARTENARIAT

3.1 Résultats attendus

En conformité avec les objectifs poursuivis ci-dessus énoncés, le projet vise quatre principaux résultats grâce à quatorze produits :

Résultat 1 : Les collectivités territoriales disposent de PLD et de PAI orientés vers les résultats prenant en compte les préoccupations des populations, les grandes orientations du PNDES et du cycle trois de la décentralisation. (Indicateur : a) pourcentage de PLD issus d'un processus effectivement consultatif des populations ; b) part des budgets consacrés aux activités des femmes et des jeunes ; c) pourcentage des PLD répondant aux principes-clés de programmation ; d) Pourcentage des PLD prenant en compte les plus démunis (le principe de « Ne laisser personne pour compte »), e) pourcentage des PLD prenant en compte les normes de durabilité.)

Produit 1.1 : Les communes de la zone de concentration du projet disposent de PCD orientés vers les résultats et prenant en compte les préoccupations des populations, les orientations du PNDES et les nouveaux référentiels sur la décentralisation. Pour ce faire, le projet procédera à l'évaluation des PCD de 20 communes de la BDM, mettra à jour les guides de planification afin de les utiliser pour mettre à jour les PCD des communes concernées.

Produit 1.2 : La région collectivité territoriale de la Boucle du Mouhoun dispose d'un PRD orienté vers les résultats et prenant en compte les préoccupations des populations, les orientations du PNDES et les nouveaux référentiels sur la décentralisation. A cet effet, une évaluation du PRD sera faite, suivie d'une mise à jour du guide de planification locale, puis à la révision du PRD.

Produit 1.3 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent de PAI conformes aux PLD prenant en compte les préoccupations des populations. La réalisation de ce produit se fera à travers : l'évaluation des capacités des 20 communes bénéficiaires à élaborer les PAI basés sur les PLD, l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités pour l'élaboration des PAI, la confection des guides et l'élaboration des PAI, l'évaluation des capacités des bénéficiaires après la tenue des sessions de formation.

Résultat 2 : Les CT améliorent la célérité et le respect des normes de maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre des PLD et des PAI. (Indicateurs : a) Pourcentage des appels d'offres respectant les normes en matière de maîtrise d'ouvrage ; b) pourcentage de CT dotés de services fonctionnels, c) taux d'absorption des ressources financières transférées aux CT, d) taux de réalisation du budget d'investissement, e) pourcentage de rejets d'actes financiers et de contrats des CT par la tutelle et les contrôleurs financiers.)

Produit 2.1 : Les acteurs des communes de la zone de concentration du projet disposent des outils et compétences pour réduire les délais de la commande publique et améliorer le respect des règles en la matière. Pour obtenir ce produit, le projet procédera à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de passation des marchés dans les CT de la zone d'intervention, à l'évaluation du niveau de compétence des CT en matière de maîtrise d'ouvrage, de normes et de directives, à l'élaboration et l'accompagnement à la mise œuvre d'un plan de formation adapté à chaque commune d'intervention.

Produit 2.2 : Les communes de la zone de concentration disposent de dispositifs d'assistance à la maîtrise d'ouvrage public locale chargés d'appui à la réalisation des études, au suivi des travaux et à l'élaboration des DAO. A cet effet, il sera procédé au recrutement et la mise à la disposition de 20 communes des volontaires nationaux pour assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage public locale, à la mise en place de dispositifs de gestion des infrastructures locales dans 20 communes, à la mise en place des outils permettant aux CT d'élaborer et d'utiliser leurs plans de passation des marchés, au suivi et à

la capitalisation du fonctionnement des dispositifs et des compétences mis en œuvre pour la maîtrise d'ouvrage locale.

Résultat 3 : les collectivités territoriales améliorent la couverture de leurs besoins de financement à travers la mobilisation de ressources internes (centrales ; locales ; RSE ; fiscalité locale ; financement caritatif, de la diaspora etc.) et externes (financement des projets et programmes de développement ; de la coopération décentralisée ; etc.) (Indicateurs : a) Taux de couverture des besoins de financement des CT ; b) Pourcentage des ressources centrales effectivement mobilisées par rapport aux engagements de l'Etat ; c) taux d'autofinancement des CT ; d) Taux d'accroissement des différentes catégories de ressources mobilisées (centrales ; locales ; RSE ; fiscalité locale ; financement caritatif, de la diaspora etc.). e) pourcentage des CT ayant signé des conventions PPP, f) pourcentage des CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC, g) Pourcentage des ressources centrales effectivement transférées à temps aux CT).

Produit 3.1 : Les CT reçoivent l'appui technique nécessaire pour la mobilisation à temps et selon les cibles les ressources centrales nécessaires pour leurs besoins de financement. A ce titre des plaidoyers seront faits pour le respect des taux annoncés de transfert et des délais de mise à disposition à temps des ressources financières. De même un état des lieux de la situation des transferts des ressources aux collectivités territoriales sera fait annuellement, ainsi que le suivi des engagements pris par le gouvernement lors des sessions de la conférence nationale de la décentralisation.

Produit 3.2 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent de cadres et d'outils présentant les potentialités économiques locales et les conditions d'attractivité des investissements, en vue de capter des ressources additionnelles y compris les fonds de contribution des sociétés minières, des opérateurs économiques et de la diaspora. L'atteinte de ce produit nécessitera l'élaboration de chartes foncières pour valoriser les produits forestiers non ligneux, la sécurisation des investissements dans le secteur agro-sylvo-pastoral, l'équipement de services fonciers ruraux dans la zone de concentration, la mise en place de coopératives fonctionnelles dans les filières porteuses du sésame, du karité, du miel et de bétail/viande, la dotation des femmes et des jeunes d'attestations de possession foncière, la construction de plateformes (sites web) accessibles de présentation des conditions d'attractivité spécifiques des CT. En outre des plaidoyers seront conduits auprès du gouvernement et des sociétés minières en vue de la mise en œuvre effective des plans d'engagement sur la responsabilité sociétale et l'opérationnalisation du fond minier. Dans le but d'améliorer les capacités financières des CT les activités porteront également sur la mise en place des cadres juridiques de contractualisation entre CT-secteur-privé-STD-OSC, la réalisation de l'état des lieux de la diaspora dans les communes d'intervention.

Produit 3.3 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent d'une stratégie de mobilisation des ressources fiscales locales, pour améliorer le niveau de leurs recettes fiscales. Pour ce faire des études sur l'assiette fiscale des communes d'intervention seront réalisées, en vue de la conception et la mise en œuvre de stratégies de mobilisation des ressources fiscales locales. Dans ce sens certaines communes disposeront de plans de ville permettant de collecter l'impôt sur le foncier.

Produit 3.4 : Les CT disposent des outils et capacités et reçoivent l'appui nécessaire pour accroître le niveau de mobilisation des ressources issues de la coopération décentralisée et des partenaires techniques et financiers. Les activités entrant dans la réalisation de ce produit comprennent l'élaboration et l'accompagnement à l'utilisation d'un guide de la coopération décentralisée, l'adaptation des conventions de coopération décentralisée existantes aux textes relus dans les communes d'intervention, la mise en place d'un dispositif d'appui aux communes à la rédaction/montage des dossiers de proposition de projets et la réalisation de voyages d'échange et de partage d'expériences avec les communes au niveau national ayant de bonnes expériences.

Produit 3.5 : Les communes de la zone de concentration du projet disposent de dispositifs et mécanismes pour une gestion transparente des ressources financière mobilisées. Dans ce sens des fora de redevabilité seront organisés dans les communes de la zone de concentration, des comptabilités matières simplifiées seront mises en place dans chacune des communes d'intervention et la situation des ressources financières mobilisées sera élaborée et publiée annuellement au profit de la population, des STD, des partenaires, etc.

Résultat 4 : Les populations des communes couvertes par le projet bénéficient d'une administration efficace et redevable, de services administratifs de qualité et de dispositifs d'insertion socioéconomique des plus pauvres. (Indicateurs : a) Taux de satisfaction des usagers de la qualité des services fournis par les CT ; b) Pourcentage des CT répondant aux critères de qualité de service, relatifs à l'accessibilité physique des CT, la proximité, l'accueil, la disponibilité de l'information sur les services (délais, démarche, coût, etc.), c) Délais de délivrance des principaux actes administratifs ; d) Pourcentage des communes qui publient des informations au profit des administrées.

Produit 4.1 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent d'un label d'« administration communale de référence ». La réalisation de ce label de référence nécessitera l'établissement de la situation de référence de la fourniture des SPL dans chacune des communes d'intervention, l'élaboration des normes et standards de qualité des administrations communales selon leurs catégories, la définition des procédures transparentes et accélérées ainsi que les coûts d'accès aux services publics locaux, l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre des procédures, outils et mécanismes mis en place et le renforcement des capacités des communes.

Produit 4.2 : Des communes volontaires reçoivent l'appui nécessaire pour l'obtention du label « Administration communale de référence ». Pour ce faire l'essentiel des activités porteront sur l'élaboration et la vulgarisation de manuels techniques et pédagogiques sur la fourniture des services communaux, l'acquisition de matériel informatique au profit des CT, la mise à disposition des communes des volontaires nationaux, pour appuyer l'exercice des compétences, le renforcement des capacités des agents d'état civil et des tribunaux départementaux et la mise en place de centres d'état civil.

Produit 4.3 : Les meilleures administrations communales de la zone de concentration du projet reçoivent des reconnaissances honorifiques annuellement sur la base du label. A cet effet il sera mis en place un comité d'évaluation des performances des communes dans la fourniture des services qui se chargera de l'élaboration des critères et des guides d'évaluation ainsi que de l'évaluation des performances des communes. Sur la base des résultats de ces évaluations, il sera organisé des journées d'excellence de fourniture des SPL.

Produit 4.4 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent des outils et des cadres pour l'exercice de la redevabilité. Pour la réalisation de ce produit il sera procédé à l'état des lieux de la redevabilité dans les communes, à l'élaboration et à la mise œuvre d'une stratégie d'amélioration de la redevabilité dans les CT, au suivi et à l'évaluation des performances des communes en matière de redevabilité.

Produit 4.5 : Les CT d'intervention du projet bénéficient du financement d'une infrastructure structurante de leur PLD. Les activités qui concourent à la réalisation de ce produit comprennent la sélection des projets innovants et structurants à travers les PCD, la conduite des études de faisabilité des projets retenus et leur mise en œuvre.

3.2 Ressources nécessaires pour la réalisation des résultats

La mise en œuvre des activités nécessitera une mobilisation en ressources humaines, matérielles et financières.

Au titre des ressources humaines, il sera mis en place une équipe technique composée du personnel technique et administratif et des agents d'appui (cf. détail au point VIII : arrangements de gestion et de coordination).

Au titre des ressources matérielles, il sera mis à la disposition du projet un local fonctionnel et des équipements (bureautiques, informatiques, matériel roulant).

Quant aux contributions financières, elles comprendront : des apports du Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg à hauteur de 1 500 000 EUR, soit 1 777 251 USD ; du PNUD à hauteur de 500 000 USD ; et du Gouvernement du Burkina Faso à hauteur de 294 400 USD dont 222 400 décaissables et 72 000 USD non décaissables.

3.3 Partenariat technique et financier

3.3.1 Mobilisation de ressources

Le contexte de mobilisation des ressources financières pour la décentralisation et le développement local est très favorable auprès de plusieurs partenaires avec l'élaboration et l'adoption du PNDES et des nouveaux référentiels de la décentralisation. Il s'agira d'adopter une stratégie pertinente et des modalités de mise en œuvre efficaces en matière d'appui aux collectivités territoriales et de développement des organisations de la société civile pour espérer la conclusion de partenariats financiers conséquents.

A) Au niveau des partenaires techniques et financiers

1) Le Gouvernement de Grand-Duché du Luxembourg

La contribution du Gouvernement du Luxembourg qui est un don non remboursable sera de 1 500 000 EUR sur la période de 2018-2021. En cohérence avec sa stratégie de mobilisation de ressources, le projet recherchera d'autres partenaires opérant dans le domaine de développement local et de la décentralisation en vue de développer des synergies et des complémentarités pour une atteinte plus rapide et plus efficiente des résultats visés.

2) Le PNUD

Le PNUD contribuera avec un don non remboursable à la mise en œuvre du projet à hauteur de 500 000 USD pour prendre en compte le fonctionnement du projet. Par ailleurs, les biens non consommables du Projet de renforcement de la gouvernance locale et administrative (PRGLA), encore propriétés du PNUD, seront mis à la disposition du PAPCiDDeL dès son démarrage.

3) UNCDF

L'UNCDF compte tenu de son expertise et ses multiples expériences pourra accompagner les collectivités territoriales appuyées par le projet dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage et la promotion du développement économique local.

B) Au niveau du Gouvernement

La contribution du Gouvernement dans la mise en œuvre du projet se fera à deux niveaux. Premièrement à travers la mise à disposition des Collectivités territoriales des ressources nécessaires à leur fonctionnement et à l'exercice des compétences transférées. Deuxièmement à travers la prise en charge des frais de fonctionnement de l'unité de gestion (eau, électricité, téléphone, entretien du bâtiment, gardiennage, nettoyage, formation et indemnités du personnel), de la dévolution des biens et du comité de revue (frais de session) à hauteur de deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (294 400) Dollars US.

C) Au niveau des Sociétés Minières

Dans le cadre de la loi n°036-2015/CNT portant code minier au Burkina Faso, il est créé un Fonds minier de développement local. Ce fonds est affecté au financement des PRD et des PCD. Il est alimenté d'une part, par l'État à hauteur de 20 % des redevances proportionnelles collectées et d'autre part, par des titulaires des permis d'exploitation des mines et des bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de substance de carrière à hauteur de 1% de leur chiffre d'affaires. À ce titre, ce fonds améliorera la capacité financière des collectivités territoriales, même s'ils ne sont pas pris en compte dans le montant du budget du projet.

3.3.2 Partenariats techniques

Les principaux partenaires techniques qui pourraient être impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet, sous réserve d'expression d'intérêt de leur part seront :

- les institutions et structures nationales : le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (DGCT, SP/CONAD, DGESS, DGMEC), le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (DGEP et DGD), le Ministère de l'Agriculture, de l'Aménagement et de l'Hydraulique, le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de

la Famille, le Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (SP/CNDD), l'ENAM, l'AMBF, l'ARBF et d'autres institutions spécialisées en matière de formation des élus locaux et de renforcement des capacités des organisations de la société civile ;

- les organismes des Nations Unies : le recours aux services des agences de coopération et/ou d'exécution se fera en fonction des besoins du programme du PNUD. Les agences qui auront à apporter leurs expertises et expériences dans la mise en œuvre ou le suivi seront :
 - l'UNICEF pour les questions relatives à l'état civil, à l'enfance, et à la malnutrition ;
 - l'UNCDF pour les questions relatives à la gestion des fonds locaux de développement et d'appui à la maîtrise d'ouvrage locale.
- la Banque Mondiale à travers le PACT déjà opérationnel et le PNGT3 qui serait en cours de formulation qui interviennent dans l'appui au renforcement des capacités des CT et la promotion du développement local ;
- la Coopération Suisse qui soutient techniquement et financièrement la mise en œuvre du programme d'appui à la décentralisation et à la participation citoyenne (DEPAC) sur la période 2015-2024. La première phase 2015-2018 couvre 29 collectivités territoriales, dont 26 communes et 03 régions. Une synergie avec le programme dans sa deuxième phase permettra d'assurer les acquis escomptés dans l'appui au gouvernement dans le processus de décentralisation, de la participation citoyenne et du développement local.
- l'Agence Française de Développement (AFD) qui a conclu avec le Burkina Faso un accord de subvention pour financer le Projet d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier rural et des ressources naturelles (PACOF/GRN) qui présente la sécurité foncière comme une condition d'accélération de la croissance. Des possibilités de collaboration sont envisageables avec ce projet dont la zone de concentration est la Région de la Boucle du Mouhoun.
- la Coopération Allemande à travers le Programme Décentralisation/Développement Communal (PDDC) et le Fonds d'Investissement pour les Collectivités Territoriales (FICOD). La collaboration avec le PDDC se fera à travers les actions de renforcement stratégique de la décentralisation au niveau national et le renforcement des capacités des communes dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage au niveau local.
- la Coopération Canadienne à travers le fonds Exceed du Ministère des Affaires Mondiales du Canada qui finance le projet d'appui à la gouvernance et à la croissance économique durable en zone extractive (AGCEDE). Au Burkina Faso, le projet d'un montant de 7 613 209 dollars canadiens va s'exécuter sur la période 2016-2021 dans les régions de la Boucle du Mouhoun et les Haut-Bassins ;
- les organisations de la société civile (le NDJ sur la promotion du leadership féminin, la transparence et la responsabilité des acteurs politiques devant les citoyens) ;

L'implication de ces partenaires techniques et financiers se fera sur la base de synergies d'actions dans l'exécution du projet. De façon concrète, des protocoles d'accord spécifiques pourront être signés avec les structures opérationnelles de ces partenaires, et ce en fonction des domaines d'activités. Ces protocoles vont permettre de mutualiser les moyens techniques et financiers pour répondre efficacement aux besoins de développement des bénéficiaires.

3.4 Risques et hypothèses

De façon générale, le projet prend en considération l'analyse des risques et les mesures d'atténuation ou de contournement signalées dans le PNDES et la stratégie décennale de la politique nationale de la décentralisation. Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des résultats du PNDES et donc du projet sont de six ordres :

- (i) le risque de la dégradation de la sécurité,

- (ii) le risque de troubles sociopolitiques,
- (iii) le risque financier,
- (iv) le risque lié aux aléas climatiques.

Les risques liés à la mise en œuvre du projet sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Liste des risques ou hypothèses et des mesures d'atténuation ou de contournement

Risques / Hypothèses	Mesures d'atténuation ou de contournement
Retards répétés dans la mise à disposition des ressources financières de l'Etat au profit des CT (Risque)	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer à faire auprès de l'Etat (MINEFID et MATD) pour le respect du canevas et du calendrier de transfert adoptés par le Gouvernement
Troubles sociopolitiques liés aux rivalités entre acteurs (trices) au niveau des communes (Risque)	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les acteurs de la société civile dans les communes concernées pour jouer leur rôle de médiation
La détérioration de la situation sécuritaire dans les communes d'intervention (Risque)	<ul style="list-style-type: none"> • Capaciter et responsabiliser les services techniques de la région dans l'appui à la mise en œuvre des activités dans les communes
Accentuation des crises foncières et de cohabitation entre différentes couches de la population (Risque)	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer l'appropriation et l'application par les acteurs de la nouvelle loi sur le foncier rural
Aléas climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Inondations • Instabilité des saisons hivernales et sévérité des saisons sèches (Risque)	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer, actualiser et mettre en œuvre les programmes d'adaptation aux changements climatiques et les plans de riposte aux catastrophes naturelles • Renforcer l'adhésion aux modes de consommation et de production durables
Réticence des agents des services techniques à mettre en application les protocoles d'accord relatifs au transfert des compétences aux CT (Hypothèse)	<ul style="list-style-type: none"> • Actionner les espaces de concertation au niveau décentralisé pour permettre des échanges directs entre les parties prenantes et aboutir à des prises de décisions consensuelles
Difficultés des communes à remplir les conditions d'éligibilités au projet (appel à candidature) (Hypothèse)	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des missions d'appui et rediscuter des conditions d'éligibilité

3.5 Les engagements des parties prenantes

Tous les acteurs qui peuvent affecter ou être affectés par la mise en œuvre du projet sont répertoriés comme étant des parties prenantes. Le tableau ci-dessous donne les parties prenantes clés. Il sera mis à jour annuellement, au regard de l'apparition ou de la disparition de certains acteurs.

Parties prenantes	Statut	Stratégies engagement
PNUD / UNCDF	PTF	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte sa contribution financière à la mise en œuvre du projet suivant l'agenda de mise en œuvre convenu dans les plans de travail ; • Appuie l'équipe de projet dans le contrôle qualité des processus de pilotage et de mise en œuvre des activités • Assure les évaluations ex ante et externe du projet • Appui à la maîtrise d'ouvrage locale
Coopération luxembourgeoise	PTF	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte sa contribution financière à la mise en œuvre du projet suivant l'agenda de mise en œuvre convenu dans les plans de travail
Comité de revue	Responsable du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Prend les décisions sur le processus de mise en œuvre du projet, conformément à ses attributions
Conseils de collectivités territoriales de la zone d'intervention	Bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Identifient les changements souhaités et les stratégies spécifiques pour les obtenir ; • Contribuent financièrement à l'atteinte des résultats du projet
Organisations de la société civile de la zone d'intervention	Bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • S'engagent à contribuer durablement à l'amélioration de la gouvernance locale à travers des actions de veille et de participation et de contrôle citoyens efficaces
Radios locales	Bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à l'amélioration de la redevabilité des élus vis-à-vis des populations, à la promotion de la citoyenneté, et à l'information des populations
Coordination du projet	Gestion du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Prépare et met en œuvre les plans annuels de travail, dans les délais ; • Contribue, avec le Responsable de programme et les bénéficiaires, à la mise à jour du journal des risques, du journal des enseignements tirés ; • Contribue au contrôle de la qualité dans la mise en œuvre des activités ; • Élabore et diffuse les différents rapports techniques et financiers requis ; • Assure la gestion administrative, financière et comptable du projet
SP/CONAD	Partenaire de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Évalue l'atteinte des cibles des indicateurs dans les résultats qui le concerne ; • Capitalise les résultats du projet dans les rapports nationaux ; • Participe à la mise à jour et à la gestion préventive des risques
SP/CNDD	Partenaire de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Évalue l'atteinte des cibles des indicateurs dans les résultats qui le concerne, notamment dans la prise en compte des normes de durabilité ; • Capitalise les résultats du projet dans les rapports nationaux ; • Participe à la mise à jour et à la gestion préventive des risques
SP/PNDES	Partenaire de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Évalue l'atteinte des cibles des indicateurs, notamment les taux d'atteintes des effets attendus des PLD de la zone d'intervention ; • Capitalise les résultats du projet dans les rapports nationaux ; • Participe à la mise à jour et à la gestion préventive des risques
MATD/DGCT	Tutelle administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie avec l'équipe de projet les changements souhaités et les stratégies spécifiques pour obtenir ces changements ; • Évalue l'atteinte des cibles des indicateurs dans les résultats qui le concerne ; • Capitalise les résultats du projet dans les rapports nationaux ; • Participe à la mise à jour et à la gestion préventive des risques • Participe aux activités de suivi terrain • S'assure de la bonne exécution financière du projet
MATD/DGESS	Suivi de l'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Suit l'avancement du projet à travers ses indicateurs clés • Évalue le projet, dans le cadre de la tenue des Assemblées générales des projets et programmes du Burkina Faso,

Parties prenantes	Statut	Stratégies engagement
		<ul style="list-style-type: none"> • Ventile et utilise à bon escient les bases de données produites avec l'appui du projet en vue d'améliorer la prise de décision dans le pilotage de la décentralisation • contribue aux évaluations (à mi-parcours et finale) du projet pour en capitaliser les expériences
MATD/FPDCT	Tutelle administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte son assistance dans la mise en œuvre des activités d'investissement • Assure le contrôle de la qualité des livrables
MATD/DGMEC	Tutelle administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte son assistance pour la mise en œuvre des activités en relation avec l'état civil • Assure le contrôle qualité des livrables • Contribue au renforcement des capacités des acteurs bénéficiaires
Faitières des CT (ARBF, AMBF)	Partenaires de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Assure le plaidoyer pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat • Contribue à la mise en œuvre des activités
Ministère de la femme de la solidarité nationale et de la famille	Partenaire de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Évalue l'atteinte des cibles des indicateurs dans les résultats concernant le genre, l'équité et l'inclusion ; • Capitalise les résultats du projet dans les rapports nationaux ; • Participe à la mise à jour et à la gestion préventive des risques
Autres projets et programmes d'appui à la décentralisation : PROFADEL, PNGTII 3, DEPAC ; PADEL ; PACOF/GRN ;	Partenaire de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Partagent leurs meilleures pratiques, leurs expériences avec le projet ; • Co-organisent avec le projet, des activités de capitalisation des bonnes pratiques des acteurs locaux, dans leurs zones d'intervention respectives • Mutualisent leurs ressources pour l'atteinte des résultats communs
Les services techniques déconcentrés de l'État	Partenaire de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Apportent leur appui technique pour la mise en œuvre des activités dans les domaines qui les concernent ; • Contribuent à la capitalisation des bonnes pratiques du projet dans les domaines qui les concernent.
Les PTF		<ul style="list-style-type: none"> • Participent au Comité de revue • Mutualisent les moyens techniques et financiers de mise en œuvre à travers des protocoles d'accord

Les engagements avec les parties prenantes seront affinés dans les plans de travail annuels et les plans locaux de développement des collectivités territoriales cibles.

3.6 Coopération Sud-Sud et Triangulaire

Dans la mise en œuvre du projet, l'accent sera mis sur la coopération sud-sud notamment en matière de renforcement des capacités des acteurs des collectivités territoriales. L'accent sera mis sur les échanges d'expériences, l'apprentissage, le transfert de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des affaires locales de la promotion de la citoyenneté et du développement local. En sus des voyages d'études, il sera noué des conventions de partenariat technique au sein des collectivités de l'UEMOA.

3.7 Connaissances

Au titre de la production et de la valorisation des connaissances, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- une stratégie de communication sur le projet sera élaborée et mise en œuvre, en vue de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs du développement national. Elle accordera une place primordiale à la communication de masse notamment, par l'utilisation des langues nationales et des TIC ;
- un accent sera mis sur l'apprentissage et le partage de connaissances ;
- la publication de brochures surtout dans le domaine des bonnes pratiques issues des expériences du projet ;
- l'utilisation du site Web du MATD pour publier les brochures, les résultats des évaluations, etc. ;

- la mise à jour du journal des risques ;
- l'utilisation de la presse écrite, la presse audio-visuelle (RTB, BF1, Burkina Infos, et des radios locales) ;
- la publication de l'annuaire statistique des élus locaux ;
- la production et la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance locale.

3.8 Durabilité et mise à l'échelle

La durabilité des résultats du projet sera assurée par l'approche retenue énoncée au niveau des principes directeurs. Elle se fondera sur trois principes :

- a) Le renforcement des CT dans leurs missions. Il s'agira essentiellement de procéder à un audit du fonctionnement des CT bénéficiaires et de formuler un plan de renforcement des capacités desdites CT, les aider à leur mise en œuvre.
- b) Le renforcement de l'écosystème des CT, constitué de l'ensemble des institutions qui collaborent avec elles ou leur rendent des services. En faisant cela, il est attendu que les CT bénéficient de services améliorés et que les liens entre les deux parties se renforcent et se perpétuent au-delà de la durée du projet.
- c) L'appui aux CT à la génération de ressources propres ; c'est un gage que les CT disposeront de ressources à l'issue du projet afin de prendre en charge elles-mêmes l'essentiel des charges couvertes par le projet durant son activité.

La durabilité du projet sera également assurée à travers son appropriation par les collectivités territoriales et les OSC dans la conception et la mise en œuvre des activités. Cela permettra une gestion plus durable des acquis et la reproductivité des bonnes pratiques.

Pour ce qui est du secteur privé, l'implication des entreprises minières dans le développement local à travers la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) de même que les entreprises agricoles surtout cotonnières devrait aider à mieux asseoir un partenariat public-privé qui va accroître les actions de pérennisation des dynamiques mises en place par le projet.

Étant donné que le projet est fondé sur des produits-clés relatifs aux fonctions principales des CT telles que définies par les nouveaux référentiels de la décentralisation, leur transposition à d'autres régions, donc leur mise à l'échelle, pourra se faire aisément, pourvu que les ressources nécessaires soient disponibles.

IV. GESTION DU PROJET

4.1. Efficacité et efficience

Pour atteindre les résultats escomptés dans un délai imparti à l'exécution du projet, et avec les ressources disponibles, la stratégie de mise en œuvre du projet prend en compte les bonnes pratiques capitalisées⁸ par les projets antérieurs d'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale soutenus par le PNUD. Elle s'appuie en particulier sur les leçons apprises de la mise en œuvre du projet d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (ADEPAC), du Projet d'Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Communautaires (ACRIC) et du sous-Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale et Administrative (PRGLA). Elle capitalise également l'expérience de la mise en œuvre NIM du PNUD, ainsi que les meilleures pratiques des autres projets et programmes d'appui à la gouvernance locale.

En outre, des démarches de mise en œuvre des activités basées sur la théorie du changement et l'approche qualité permettront d'impliquer les différentes parties prenantes et de responsabiliser les bénéficiaires afin de maximiser les performances du projet.

⁸ Des documents sur les bonnes pratiques et les leçons apprises de ces différents projets sont disponibles au niveau des Ministères de tutelle et du PNUD

Les principaux fondements de la gestion efficace et efficiente seront :

- **la signature de conventions annuelles avec le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT)** pour financer la mise en œuvre des investissements socioéconomiques inscrits dans les plans locaux de développement des communes de concentration retenues, et ce, sous la maîtrise d'ouvrage desdites communes ;
- **l'adoption d'une stratégie de mise en œuvre des activités portée sur l'approche qualité et la gestion du changement** : il s'agira, en combinant les deux approches, d'impliquer systématiquement les bénéficiaires dans la détermination de leurs besoins de renforcement de capacités en lien avec des objectifs clairs de changement ; d'identifier la meilleure approche pour obtenir ce changement ainsi que les contributions collaboratives nécessaires ; de déterminer les conditions de la durabilité des effets de l'activité. Cette option a pour but de créer les conditions pour que les acteurs locaux apportent des solutions et approches endogènes à la réalisation des changements qu'ils souhaitent ;
- **la construction de partenariats stratégiques avec d'autres acteurs intervenant dans la zone de concentration** : avec les communes bénéficiaires, le projet identifiera les autres partenaires au développement local en vue d'asseoir, ensemble, des stratégies communales ou régionales de renforcement des capacités au regard des besoins de changements identifiés. Ainsi, le projet bénéficiera des effets de synergies et de complémentarités de ces partenaires pour atteindre ses objectifs avec le minimum de ressources ;
- **la capitalisation des outils et expertises produits par les projets d'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale antérieures** : les projets ADEPAC, ACRIC et PRGLA ont pu mettre en place des pools d'expertise dans les domaines du pilotage de la décentralisation, de la planification locale, de la promotion des économies locales, de la durabilité et des changements climatiques, etc. Le projet mettra à profit ces ressources et outils pour avancer rapidement dans l'atteinte de ses résultats ;
- **l'audit annuel systématique du projet et l'application stricte des procédures de passation des marchés** : les audits seront considérés comme des exercices d'amélioration de l'efficacité du projet ; ils seront conduits de sorte que l'équipe de projet puisse améliorer la qualité des procédures de passation des marchés. Les ressources de la contrepartie nationale serviront également au renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet en fonction des besoins.

4.2. Gestion de projet

Le projet sera rattaché au programme budgétaire décentralisation du MATD basé à Ouagadougou (région du Centre). Ses activités couvriront le territoire national avec une concentration dans la région de la Boucle du Mouhoun. Il développera une synergie d'action avec les autres programmes financés par la Coopération Luxembourgeoise dans les Régions du Sahel, du Nord, du Centre Nord et de la Boucle du Mouhoun. De façon spécifique pour tous ces programmes dans ces régions, le PAPCiDDeL mettra à leur disposition les guides de planification mis à jour pour leur permettre d'accompagner les CT de leur zone d'intervention dans l'élaboration de leurs PLD. Il en sera de même pour certains outils et stratégies de référence pour la fourniture des services publics tels que le label d'administration, les stratégies de mobilisation de la diaspora et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage. La synergie dans la Boucle du Mouhoun concernera l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre des PLD, la gestion durable des ressources naturelles à travers l'élaboration des chartes foncières et la valorisation des produits forestiers non ligneux. Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) abritera le siège. Les locaux faisant office du siège du PRGLA situés à Ouagadougou, sise 246 Rue de la grande chancellerie 01 BP 148 Ouagadougou 01, Tél : 25 31 05 87/88 seront affectés au PAPCiDDeL. Ces locaux abriteront le personnel et les équipements nécessaires à la gestion du projet notamment :

- **la gestion administrative, financière et comptable** qui consiste à planifier et à contrôler l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières du projet ; à concevoir et à

appliquer les procédures de gestion administratives, financières et comptables ; à assurer l'acquisition des biens et des services ; et à élaborer les différents rapports financiers ;

- **le suivi-évaluation** dont les principales activités porteront sur la conception et la mise en œuvre des outils de suivi ; le suivi des indicateurs, la production des plans et rapports d'activités, la mise à jour des enseignements tirés et des risques ; la préparation des sessions du Comité de revue, la mise en évidence des performances du projet. Le suivi permettra de documenter le ROAR et les indicateurs du CPD ainsi que la mise à jour de la Banque Intégrée des Projets (BIP) ;
- **les évaluations** : Pour assurer une mesure des effets à moyen terme du projet, les données de référence des indicateurs de résultats seront collectées dès le démarrage. Les cibles à atteindre seront définies et validées. L'évaluation du projet est sujette aux directives du PNUD en la matière.
- **les audits** : il s'agit d'opérations obligatoires qui ont pour but de vérifier la régularité ; la sincérité et la fiabilité des informations et des documents comptables et financiers ; d'émettre une opinion professionnelle sur la gestion des ressources. Ils seront commandités par le PNUD et/ou le Gouvernement du Burkina Faso. Ils se feront annuellement et/ou au moins une fois pendant le cycle du projet.

V. CADRE DE RESULTATS⁹

Effet UNDAF 2 : D'ici à fin 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables, améliorent leur sécurité alimentaire
 Effet UNDAF 3 : D'ici à fin 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques, économiques, sociaux et politiques.

Produits des effets 2 et 3 :

- Les institutions centrales et locales, les communautés et les OSC dans les zones cibles disposent des connaissances techniques pour adopter des nouvelles pratiques et pour intégrer la gestion durable des ressources naturelles dans les plans locaux de développement (CPD 2.3)
- les populations, en particulier les femmes et les jeunes, en milieu rural et urbain disposent, de facteurs de production (services énergétiques, eau, terres, financement, infrastructures productives, technologies et techniques, connaissances/formation) ;
- les acteurs locaux des régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, du Centre Nord, du Centre-Sud, et du Centre-Ouest capables d'appliquer des techniques agricoles durables et adaptées au climat (CPD 2.4) ;
- les institutions nationales et locales disposent d'un système de gouvernance de la gestion des risques de catastrophe pour la prévention, la préparation, les interventions et le relèvement (CPD 3.2).

Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL)
 N° ATLAS du projet :

Produit s/livrables attendus	Indicateurs	Source de données	Référence			Cibles (par fréquence de collecte de données)			Méthodes de collecte de données et risques
			Valeur	Année	Année2	Année1	Année2	Année3	
<p>Résultat 1 : Les collectivités territoriales disposent de PLD et de PAI orientés vers les résultats prenant en compte les préoccupations des populations et les ODD.</p> <p><i>Indicateur : a) pourcentage de PLD issus d'un processus effectivement consultatif des populations ; b) part des budgets consacrés aux activités des femmes et des jeunes ; c) pourcentage des PLD répondant aux principes-clés de programmation ; d) Pourcentage des PLD prenant en compte les plus démunis (le principe de « Ne laisser personne pour compte »), e) pourcentage des PLD prenant en compte les normes de durabilité ; f) Taux de représentativité des femmes et des jeunes au sein des conseils des collectivités ; g) nombre de communes disposant d'un PCD aligné au PNDES et aux ODD. h) pourcentage des CT ayant élaboré des politiques et des stratégies locales permettant d'améliorer les conditions de vie des populations, i) pourcentage des CT ayant mobilisé de 60 à 80% des besoins de financement de leurs PLD</i></p>									

⁹ UNDP publishes its project information (indicators, baselines, targets and results) to meet the International Aid Transparency Initiative (IATI) standards. Make sure that indicators are S.M.A.R.T. (Specific, Measurable, Attainable, Relevant and Time-bound), provide accurate baselines and targets underpinned by reliable evidence and data, and avoid acronyms so that external audience clearly understand the results of the project.

KD

Produit s/livrables attendus	Indicateurs	Source de données	Référence		Cibles (par fréquence de collecte de données)			Méthodes de collecte de données et risques
			Valeur	Année	Année1	Année2	Année3	
Produit 1.1 : Les communes de la zone de concentration du projet disposent de PCD orientés vers les résultats et prenant en compte les préoccupations des populations et les ODD	Nombre de PCD élaborés	Situation de référence		2018			20	Suivi et auto-évaluation annuelle
<u>Livrable du produit</u> : Des PCD conformes aux critères de qualité et aux normes en vigueur	Proportion des communes de la zone de concentration du projet disposant de PCD orientés vers les résultats et prenant en compte les préoccupations des populations et les ODD	Situation de référence		2018			100%	Évaluation à mi-parcours
Produit 1.2 : La région collectivité territoriale de la Boucle du Mouhoun dispose d'un PRD orienté vers les résultats et prenant en compte les préoccupations des populations et les ODD	Existence d'un PRD de la Boucle du Mouhoun orienté vers les résultats et prenant en compte les préoccupations des populations et les ODD	Situation de référence	Non	2018			Oui	Évaluation à mi-parcours
<u>Livrable du produit</u> : Le PRD conforme aux critères de qualité et aux normes en vigueur								
Produit 1.3 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent de PAI conformes aux PLD prenant en compte les préoccupations des populations	Nombre de PAI conformes aux PLD élaborés	Situation de référence		2018			20	Suivi et auto-évaluation annuelle
<u>Livrable du produit</u> : Des PAI conformes aux PLD prenant en compte les préoccupations des populations	Proportion de CT de la zone d'intervention disposant de PAI conformes aux PLD	Situation de référence		2018			100%	Évaluation à mi-parcours
	Proportion des investissements hors PAI mis en œuvre par les CT	Situation de référence		2018			100%	Évaluation à mi-parcours

Produit s/livrables attendus	Indicateurs	Source de données	Référence		Cibles (par fréquence de collecte de données)			Méthodes de collecte de données et risques					
			Valeur	Année	Année1	Année2	Année3						
Résultat 2 : Les CT améliorent la célérité et le respect des normes de maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre des PLD et des PAI.													
<i>Indicateurs : a) Pourcentage des appels d'offres respectant les normes en matière de maîtrise d'ouvrage ; b) pourcentage de CT dotés de services fonctionnels, c) taux d'absorption des ressources financières transférées, d) taux de réalisation du budget d'investissement, e) pourcentage de rejets d'actes financiers et de contrats des CT; f) nombre de communes dont la maîtrise d'ouvrage est jugée satisfaisante par les autorités de contrôle</i>													
Produit 2.1 : Les acteurs des communes de la zone de concentration du projet disposent des outils et compétences pour réduire les délais de la commande publique et améliorer le respect des règles en la matière	Proportion des communes de la zone de concentration du projet disposant d'un plan de formation adapté à leur réalité	<i>Situation de référence du projet</i>	2018	100%				Suivi et auto-évaluation annuelle ;					
								Proportion des CT dont la gestion de la maîtrise d'ouvrage est jugée satisfaisante par les autorités de contrôle	2018	100%			Évaluation à mi-parcours et finale
								Pourcentage d'acteurs formés maîtrisant les règles de gestion de la maîtrise d'ouvrage	2018	80%			Suivi et auto-évaluation annuelle
Produit 2.2 : Les communes de la zone de concentration disposent de dispositifs d'assistance à la maîtrise d'ouvrage public locale chargés d'appui à la réalisation des études, au suivi des travaux et à l'élaboration des DAO	Proportion de CT de la zone d'intervention disposant d'un dispositif de gestion des infrastructures communales	<i>Situation de référence</i>	2018	100%				Suivi et auto-évaluation annuelle					
								Proportion des CT disposant d'un dispositif d'assistance (VNU nationaux équipés mis à disposition) à la maîtrise d'ouvrage opérationnel	2018	100%			Suivi et auto-évaluation annuelle
								Proportion de CT élaborant annuellement leur plan de passation de marché	2018	100%			Suivi et auto-évaluation annuelle
Résultat 3 : Les collectivités territoriales améliorent la couverture de leurs besoins de financement à travers la mobilisation de ressources													

20

Produit s/livrables attendus	Indicateurs	Source de données	Référence			Méthodes de collecte de données et risques
			Valeur	Année	Année1	
<p>centrales, locales (issues de la RSE de la fiscalité locale, du financement caritatif, etc.) et externes (financement des projets et programmes de développement; de la coopération décentralisée ; etc.)</p> <p><i>Indicateurs : a) Taux de couverture des besoins de financement des CT ; b) Pourcentage des ressources centrales effectivement mobilisées ; c) taux d'auto-financement des CT ; d) Taux d'accroissement des différentes catégories de ressources mobilisées (centrales ; locales ; RSE ; fiscalité locale ; financement caritatif, de la diaspora etc.). e) pourcentage des CT ayant signé des conventions PPP, f) pourcentage des CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC, g) Pourcentage des ressources centrales effectivement transférées à temps aux CT ; h) Proportion de communes de la zone de concentration du projet disposant de dispositifs et mécanismes pour une gestion transparente des ressources financières mobilisées ;</i></p>						
<p>Produit 3.1 : Les CT reçoivent l'appui nécessaire pour la mobilisation à temps et selon les cibles les ressources centrales nécessaires pour leurs besoins de financement</p>	Existence d'un plan de suivi de la mise en œuvre des engagements pris lors de la conférence nationale sur la décentralisation	Situation de référence du projet	2018			Suivi et auto-évaluation annuelle
	Nombre d'actions de plaidoyer réalisées auprès des autorités	Situation de référence du projet	2018			Suivi et auto-évaluation annuelle
<p>Livrable du produit : la contribution financière de l'État conforme aux engagements</p>	Gap entre le taux effectif planifié et le taux effectif transféré	Étude Stratégie Décennale de la décentralisation 2018	2015	11,35	0% (PNDES)	Évaluation à mi-parcours et finale
	Taux effectif de transfert du budget de l'État aux CT	Situation de référence	2018		100% Des ressources prévues	Évaluation à mi-parcours et finale
<p>Produit 3.2 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent de cadres et d'outils présentant les potentialités économiques locales et les conditions d'attractivité des investissements, en vue de capter des ressources additionnelles y compris les</p>	Montant des ressources financières des CT issues de la RSE	Situation de référence du projet	2018		10%	Évaluation à mi-parcours et finale
	Taux d'accroissement des ressources mobilisées auprès de la diaspora	Situation de référence du projet	2018	0	10%	Évaluation à mi-parcours et finale
	Nombre de chartes foncières élaborées	Situation de référence	2018		10	Suivi et auto-évaluation annuelle

KS

Produit s/livrables attendus	Indicateurs	Source de données	Référence		Cibles (par fréquence de collecte de données)			Méthodes de collecte de données et risques
			Valeur	Année	Année1	Année2	Année3	
fonds de contribution des sociétés minières, des opérateurs économiques et la diaspora Livrable du produit : Stratégie de mobilisation des ressources du secteur privé et de la diaspora ; <i>Accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie</i>	Nombre de services fonciers ruraux fonctionnels	Situation de référence		2018			10	Suivi et auto-évaluation annuelle
	Nombre de jeunes et femmes disposant d'attestation de possession foncière	Situation de référence		2018				Suivi et auto-évaluation annuelle
Produit 3.3 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent d'une stratégie de mobilisation des ressources financières	Proportion des CT de la zone de concentration disposant d'une stratégie de mobilisation des ressources financières	Situation de référence du projet		2018			100%	Suivi et auto-évaluation annuelle
	Proportion de CT de la zone de concentration du projet disposant d'un plan de mobilisation de ressources fiscales locales conforme aux procédures en vigueur	Situation de référence du projet		2018			100%	Suivi et auto-évaluation annuelle
Livrable du produit : Les stratégies de mobilisation des ressources fiscales locales mises en place	Proportion des CT de la zone d'intervention ayant réalisé une étude sur l'assistance fiscale communale	Situation de référence du projet		2018			100%	Évaluation à mi-parcours et finale
	Taux de recouvrement des ressources fiscales locales des CT de la zone de concentration du projet	Situation de référence du projet		2018			60%	Suivi et auto-évaluation annuelle
	Taux d'accroissement des ressources fiscales propres des CT	Situation de référence du projet		2018			Au moins 100% (2026)	Évaluation à mi-parcours et finale

KD

Produit s/livrables attendus	Indicateurs	Source de données	Référence		Cibles (par fréquence de collecte de données)			Méthodes de collecte de données et risques
			Valeur	Année	Année1	Année2	Année3	
Produit 3.4 : Les CT disposent des outils et capacités et reçoivent l'appui nécessaire pour accroître le niveau de mobilisation des ressources issues de la coopération décentralisée et des partenaires techniques et financiers Livrable du produit : les outils d'appui à la mobilisation des ressources issues de la coopération décentralisée	Montant des ressources financières issues de la coopération décentralisée	Situation de référence du projet		2018			10%	Évaluation à mi-parcours et finale
	Proportion de CT ayant adapté leurs conventions de coopération décentralisée aux nouveaux textes	Situation de référence du projet		2018			100%	Suivi et auto-évaluation annuelle
	Proportion de CT ayant soumis au moins une proposition de projet aux partenaires	Situation de référence du projet		2018			100%	Évaluation à mi-parcours et finale
Produit 3.5 : Les communes de la zone de concentration du projet disposent de dispositifs et mécanismes pour une gestion transparente des ressources financière mobilisées Livrable du produit : Les dispositifs de gestion transparente des ressources financières mobilisées mis en place par les CT	Proportion des CT dont la gestion financière des ressources mobilisées est jugée satisfaisante par les autorités de tutelle	Situation de référence du projet		2018			100%	Évaluation à mi-parcours et finale
	Proportion des CT de la zone de concentration du projet publiant annuellement la situation des ressources financières mobilisées	Situation de référence du projet	0	2018			100%	Suivi et auto-évaluation annuelle
	Proportion des CT de la zone de concentration du projet tenant une comptabilité matière à jour	Situation de référence du projet	0	2018			100%	Évaluation à mi-parcours et finale

Résultat 4 : Les populations des communes couvertes par le projet bénéficient d'une administration efficace et redevable, de services administratifs de qualité et d'un environnement favorable à l'insertion socioéconomique des plus pauvres

Indicateurs : a) Taux de satisfaction des usagers de la qualité des services fournis par les CT ; b) Pourcentage des CT répondant aux critères de qualité de service, relatifs à l'accessibilité physique des CT, la proximité, l'accueil, la disponibilité de l'information sur les services (délais, démarche, coût etc.) ; c)

Produit s/livrables attendus	Indicateurs	Source de données	Référence		Cibles (par fréquence de collecte de données)			Méthodes de collecte de données et risques
			Valeur	Année	Année1	Année2	Année3	
<p><i>Délais de délivrance des principaux actes administratifs ; d) Pourcentage des communes qui publient des informations au profit des administrés, e) Pourcentage des usagers enquêtés ayant déclaré avoir payé des rétributions illégales pour l'accès aux services publics locaux ; f) pourcentage de communes fournissant des services publics de qualité aux populations et assurant la bonne gouvernance locale</i></p> <p><i>g) pourcentage de communes ayant connu une crise de gouvernance ; h) Proportion de CT de la zone de concentration du projet disposant d'un label d'administration communale de référence » ; i) Proportion de CT d'intervention du projet ayant bénéficié du financement d'une infrastructure structurante de leur PLD ;</i></p>								
Produit 4.1 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent d'un label d'administration communale de référence »	Proportion des communes disposant d'un document de l'étude de référence de la fourniture des services communaux	Situation de référence du projet		2018			100%	Suivi et auto-évaluation annuelle
	Proportion des CT de zone de concentration du projet ayant défini les normes et standards de qualité de la fourniture des SPL	Situation de référence du projet		2018			100%	Suivi et auto-évaluation annuelle
Livrable du produit : le label d'administration communale de référence »	Proportion des CT de la zone de concentration projet ayant défini des procédures transparentes d'accès aux SPL	Situation de référence du projet		2018			100%	Suivi et auto-évaluation annuelle
	Proportion d'agents utilisant le manuel technique et pédagogique sur la fourniture des services communaux	Situation de référence du projet		2018			100%	Suivi et auto-évaluation annuelle
Produit 4.2 : Des communes volontaires reçoivent l'appui nécessaire pour l'obtention du label	Nombre de communes disposant d'un service d'état civil équipé en matériel informatique	Situation de référence		2018			20	Suivi et auto-évaluation annuelle
	Nombre de volontaires mis à la disposition des communes pour l'appui à l'exercice des compétences	Situation de référence		2018			20	Suivi et auto-évaluation annuelle
Livrable du produit : les appuis apportés pour l'obtention du label	Proportion de communes ayant obtenu le label d'administration communale de référence »	Situation de référence		2018			100%	Évaluation à mi-parcours et finale
	Proportion de communes de la zone de concentration du projet disposant de	Situation de référence		2018			100%	Suivi et auto-évaluation annuelle

Produit s/livrables attendus	Indicateurs	Source de données	Référence		Cibles (par fréquence de collecte de données)			Méthodes de collecte de données et risques
			Valeur	Année	Année1	Année2	Année3	
	centres d'état civil secondaires fonctionnels							
	Niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des documents d'état civil dans les communes	<i>Situation de référence du projet</i>	2018			90%	<i>Évaluation à mi-parcours et finale</i>	
Produit 4.3 : Les meilleures administrations communales primées annuellement sur la base du label <i>Livrable du produit</i> : les communes primées sur la base du label	Nombre de journées d'excellence organisées	<i>Situation de référence du projet</i>	2018			2	<i>Suivi et auto-évaluation annuelle</i>	
	Référentiel d'évaluation des critères de performance des communes sur la fourniture des services communaux	<i>Situation de référence du projet</i>	2018			1	<i>Suivi et auto-évaluation annuelle</i>	
	Nombre de communes primées	<i>Situation de référence du projet</i>	2018			20	<i>Suivi et auto-évaluation annuelle</i>	
	Nombre de fora de redevabilité organisés	<i>Situation de référence du projet</i>	2018			40	<i>Suivi et auto-évaluation annuelle</i>	
	Proportion de CT de la zone d'intervention disposant de structures de cogestion	<i>Situation de référence</i>	2018			100%	<i>Suivi et auto-évaluation annuelle</i>	
Livrable du produit : les outils et cadres mise en place pour l'exercice de la redevabilité	Proportion des CT diffusant des informations sur les procédures d'acquisition des biens et des services.	<i>Situation de référence</i>	2018			100%	<i>Suivi et auto-évaluation annuelle</i>	
	Proportion de CT disposant d'un document sur l'état des lieux de la redevabilité	<i>Situation de référence du projet</i>				100%	<i>Suivi et auto-évaluation annuelle</i>	
	Proportion des CT mettant en œuvre une stratégie d'amélioration de la redevabilité	<i>Situation de référence du projet</i>				100%		
Produit 4.5 : Les CT d'intervention du projet bénéficient du financement d'une infrastructure structurante	Nombre de projets de développement économique réalisés par les CT	<i>Situation de référence du projet</i>	2018			20	<i>Suivi et auto-évaluation annuelle</i>	

Produit s/livrables attendus de leur PLD	Indicateurs	Source de données	Référéntie		Cibles (par fréquence de collecte de données)			Méthodes de collecte de données et risques
			Valeur	Année	Année1	Année2	Année3	
Livrable du produit : les financements reçus par les CT pour la réalisation d'infrastructures structurantes issues de leur PLD	Nombre d'acteurs locaux (femmes et jeunes) formés maîtrisant les techniques de gestion des entreprises	<i>Situation de référence du projet</i>		2018			200	<i>Suivi et auto-évaluation annuelle</i>
	Nombres d'acteurs locaux (personnes morales, hommes et femmes) mettant en oeuvre une activité génératrice de revenus	<i>Situation de référence</i>		2018			200	<i>Suivi et auto-évaluation annuelle</i>

KA

VI. CONTROLE ET EVALUATION

Activités de suivi	Buts	Fréquence	Activités attendues	Partenaires	Budget
Suivre les progrès vers les résultats	Les données de progrès par rapport aux indicateurs de résultats seront collectées et analysées afin d'évaluer l'avancement du projet dans la réalisation des résultats prévus.	Annuelle	Les effets à long terme seront évalués à la fin du projet	SP/CNDD, SP/CONAD, collectivités territoriales ; DGESS Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi	PM
Surveiller et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de compromettre la réalisation des résultats escomptés ; élaborer et suivre un journal des risques, suivant les normes et la politique d'audit du PNUD.	Trimestrielle	Les risques sont identifiés par l'équipe de gestion et des mesures appropriées sont prises. Le journal des risques est trimestriellement mis à jour, pour suivre leur évolution ainsi que l'efficacité des mesures prises.	MATD ; collectivités territoriales	PM
Apprendre de la mise en œuvre du projet	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre du projet seront régulièrement capitalisées, ainsi que celles d'autres projets similaires	Annuelle	Les leçons apprises pertinentes sont prises en compte par l'équipe de projet et utilisées pour améliorer les performances	MATD ; collectivités territoriales ; OSC et radios locales bénéficiaires	PM
Assurer la qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée au regard des normes de qualité du PNUD afin d'identifier les points forts et les points faibles du projet et d'aider à en améliorer la gestion	Continue	Les points de forces et de faiblesse seront analysés par l'équipe de gestion et utilisés pour aider à la prise de décision visant à améliorer les performances du projet	PNUD ; MATD ; collectivités territoriales ; OSC et radios locales bénéficiaires	PM
Procéder à des revues et corrections à mi-parcours des données de suivi	Faire un examen interne des données et des preuves de toutes les actions de suivi pour éclairer la prise de décision	Annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité	MATD ; collectivités territoriales ; OSC et radios locales bénéficiaires	PM
Faire le reportage du projet	Un rapport d'étape sera présenté au comité de pilotage du projet et aux principales parties prenantes, comprenant des données de progrès montrant les résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des extrants, le résumé annuel de la note de qualité du projet, un journal de risques mis à jour avec des mesures d'atténuation et des rapports d'évaluation préparés au cours de la période	Chaque année et à la fin du projet	Les rapports trimestriels, semestriels et annuels élaborés et transmis dans les délais	COPIL	PM
Examen (revue) du projet	Le comité de pilotage du projet tiendra des examens réguliers du projet afin d'évaluer sa performance et d'examiner les plans de travail pluriannuel afin d'assurer une budgétisation réaliste sur la durée du projet. L'équipe de projet procède à une évaluation de fin de projet pour saisir les leçons apprises et discuter des occasions d'élargir et de socialiser les résultats des projets et les leçons apprises avec le public concerné	Annuelle	Toute préoccupation de qualité ou de progrès plus lents que prévu seront discutés par le comité de pilotage du projet et des mesures de gestion identifiées à cet effet	PNUD, Gouvernement du Luxembourg	PM

KCO

Plan d'évaluation¹⁰

Titre d'évaluation	Partenaires (si joint)	Production de plan stratégique lié au produit	Résultats visés par le PNUD	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes à l'évaluation	Coût et source de financement
Évaluation à mi-parcours	PNUD ; gouvernement du Luxembourg ; collectivités territoriales ; DGESS MATD	Performances à mi-parcours dans l'atteinte des cibles des produits	Cible des effets dans la zone de concentration	Juin 2019	PNUD SP/CNDD, SP/PNDES, SP/CONAD, collectivités territoriales ; DGESS Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi MATD ; collectivités territoriales ; OSC et radios locales bénéficiaires	3 000 000
Évaluation finale	PNUD ; coopération luxembourgeoise ; collectivités territoriales ; DGESS MATD	Performances dans l'atteinte des cibles produits en fin de projet	Cible des effets dans la zone de concentration	Novembre 2020	PNUD SP/CNDD, SP/PNDES, SP/CONAD, collectivités territoriales ; DGESS Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi MATD ; collectivités territoriales ; OSC et radios locales bénéficiaires	4 000 000

¹⁰ Facultatif, si nécessaire

KA

VII. PLAN TRIENNAL DE TRAVAIL ¹¹¹²

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PLANIFIÉ			
		AN 1	AN 2	AN 3			DESCRIPTION DU BUDGET	MONTANTS		
								FCFA	US\$	Euro
<p>Résultat 1 : Les collectivités territoriales disposent de PLD et de PAI orientés vers les résultats prenant en compte les préoccupations des populations et les ODD.</p> <p>Indicateur : a) pourcentage de PLD issus d'un processus effectivement consultatif des populations ; b) part des budgets consacrés aux activités des femmes et des jeunes ; c) pourcentage des PLD répondant aux principes-clés de programmation ; d) Pourcentage des PLD prenant en compte les plus démunis (le principe de « Ne laisser personne pour compte »), e) pourcentage des PLD prenant en compte les normes de durabilité.</p>										
Produit 1.1 : Les communes de la zone de concentration du projet disposent de PCD orientés vers les résultats et prenant en compte les préoccupations des populations et les ODD	Activité 1.1.1 : Évaluer des PCD de vingt (20) communes de la région de la Boucle du Mouhoun	X	X	X	Communes bénéficiaires		71300 Local Consultants	5 000 000	8 333	7 033
	Activité 1.1.2 : Réviser les guides méthodologiques de planification locale pour prendre en compte les leçons des expériences précédentes et les orientations des nouveaux référentiels de la décentralisation			X	DGDT/DGCT	30000	75700 Training, Workshops and Confer	5 000 000	8 333	7 033
	Activité 1.1.3 : Editer et vulgariser au profit de l'ensemble des collectivités les guides méthodologiques mis à jour	X	X	X	DGCT	30000	74200 Audio Visual&Print Prod Costs	5 000 000	8 333	7 033
	Activité 1.1.4 : Mettre à jour vingt (20) Plans communaux de	X	X	X	Communes bénéficiaires	30000	75700 Training, Workshops and Confer	10 000 000	16 667	14 067
							72100 Contractual	70 000 000	116 667	98 467

¹¹ Cost definitions and classifications for programme and development effectiveness costs to be charged to the project are defined in the Executive Board decision DP/2010/52

¹² Changes to a project budget affecting the scope (outputs), completion date, or total estimated project costs require a formal budget revision that must be signed by the project board. In other cases, the UNDP programme manager alone may sign the revision provided the other signatories have no objection. This procedure may be applied for example when the purpose of the revision is only to re-phase activities among years.

KA

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIE				
		AN 1	AN 2	AN 3				MONTANTS				
								1us\$= 600 FCFA et 1US\$= 0,8440 euro	FCFA	US\$	Euro	
	développement dans la région de la Boucle du Mouhoun						Services-Companies					
	Activité 1.1.5 : accompagner les communes bénéficiaires dans le suivi de l'assurance qualité des PCD élaborés	X	X	X	4000	71300 Local Consultants	75700 Training, Workshops and Confer	12 000 000	20 000	16 880	14 067	
Sous total Produit 1.1								132 000 000	220 000	185 680		
Produit 1.2: La région collective territoriale de la Boucle du Mouhoun dispose d'un PRD orienté vers les résultats et prenant en compte les préoccupations des populations et les ODD	Activité 1.2.1 : Évaluer le PRD de la région de la Boucle du Mouhoun	X			30000	72100 Contractual Services-Companies	75700 Training, Workshops and Confer	1 500 000	2 500	2 110		
	Activité 1.2.2 : Réviser les guides méthodologiques de planification locale pour prendre en compte les leçons des expériences précédentes et les orientations des nouveaux référentiels de la décentralisation	X			30000	71300 Local Consultants	75700 Training, Workshops and Confer	2 100 000	3 500	2 954		
	Activité 1.2.3 : Mettre à jour le PRD de la région de la Boucle du Mouhoun	X			30000	72100 Contractual Services-Companies	75700 Training, Workshops and Confer	15 000 000	25 000	21 100		
						30000	75700 Training, Workshops and Confer					
						30000	71300 Local Consultants					
Sous total Produit 1.2								21 300 000	35 500	29 962		

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIÉ		
		AN 1	AN 2	AN 3				MONTANTS		
								1us\$= 600 FCFA et 1US\$= 0,8440 euro	FCFA	US\$
Produit 1.3 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent de PAI conformes aux PLD prenant en compte les préoccupations des populations	Activité 1.3.1 : Evaluer les capacités des communes et les autres parties prenantes à élaborer les PAI conformes aux PLD	X			Communes bénéficiaires	30000	71300 Local Consultants	3 000 000	5 000	4 220
	Activité 1.3.2 : Élaborer un plan de formation adapté à la situation de chaque commune	X			Communes bénéficiaires	30000	71300 Local Consultants	3 000 000	5 000	4 220
	Activité 1.3.3 : Élaborer des PAI de vingt (20) communes de la zone de concentration du projet conformes aux PLD		X	X	Communes bénéficiaires	30000	75700 Training, Workshops and Confer	18 000 000	30 000	25 320
	Activité 1.3.4 : Faire le suivi de l'utilisation des guides de planification, des PLD et des PAI comme outils d'orientation et de prise de décision dans la mise en œuvre du développement local		X	X	Coordination du projet	30000	72100 Contractual Services-Companies	3 000 000	5 000	4 220
Sous total Produit 1.3								27 000 000	45 000	37 980
Total résultat 1								180 300 000	300 500	253 622
Résultat 2 : Les CT améliorent la célérité et le respect des normes de maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre des PLD et des PAI.										
Indicateurs : a) Pourcentage des appels d'offres respectant les normes en matière de maîtrise d'ouvrage ; b) pourcentage de CT dotés de services fonctionnels, c) taux d'absorption des ressources financières transférées, d) taux de réalisation du budget d'investissement, e) pourcentage de rejets d'actes financiers et de contrats des CT.										
Produit 2.1 : Les acteurs des communes de la zone de concentration du projet disposent des outils et compétences pour réduire les délais de la commande publique et améliorer le respect des	Activité 2.1.1 Élaborer des plans de passation de marché pour les CT bénéficiaires du projet et en accompagner la mise en œuvre	X	X	X	Communes bénéficiaires	30000	71300 Local Consultants	2 000 000	3 333	2 813
	Activité 2.1.2 : Evaluer le niveau de compétence des CT en matière de maîtrise d'ouvrage, de normes et de directives	X			Communes bénéficiaires	30000	71300 Local Consultants	2 000 000	3 333	2 813
						30000	75700 Trainings	3 000 000	5 000	4 220

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIÉ		
		AN 1	AN 2	AN 3				MONTANTS		
								FCFA	US\$	Euro
règles en la matière	Activité 2.1.3 : Élaborer un plan de formation adapté à chaque commune de la zone de concentration du projet	X			Communes bénéficiaires	30000	71300 Local Consultants	3 000 000	5 000	4 220
		X	X	X		30000	71300 Local Consultants	17 100 000	28 500	24 054
						30000	72100 Contractual Services-Companies	19 000 000	31 667	26 727
					DGCT	30000	74200 Audio Visual&Print Prod Costs	15 500 000	25 833	21 803
						30000	75700 Training, Workshops and Confer	20 700 200	34 500	29 118
						30000	72100 Contractual Services-Companies	15 000 000	25 000	21 100
	Activité 2.1.6 Editer et vulgariser le Code général des collectivités territoriales révisé	X	X	X	DGCT	30000	72100 Contractual Services-Companies	3 000 000	5 000	4 220

¹³ L'accompagnement de la mise en œuvre peut comprendre des activités de production de manuels techniques et pédagogiques, d'édition et de diffusion de référentiels juridiques et techniques, de traduction des outils dans les langues locales et de formation des acteurs

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIÉ		
		AN 1	AN 2	AN 3				MONTANTS		
								1 us\$= 600 FCFA et 1US\$= 0,8440 euro	FCFA	US\$
Sous total Produit 2.1										
Produit 2.2 : Les communes de la zone de concentration disposent de dispositifs d'assistance à la maîtrise d'ouvrage public locale chargés d'appui à la réalisation des études, au suivi des travaux et à l'élaboration des DAO	Activité 2.2.1 : Mettre à la disposition de 20 communes des volontaires nationaux pour assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage public locale chargé d'appui à la réalisation des études au suivi des travaux à l'élaboration des DAO dans 20 commune bénéficiaires des PCD	X			Coordination du Projet	4000	71500 UN Volunteers	107 300 200	178 834	150 936
	Activité 2.2.2 : Mettre en place des dispositifs de gestion des infrastructures locales dans 20 communes	X	X	X	Communes bénéficiaires	30000	75700 Training, Workshops and Confer	5 000 000	8 333	7 033
	Activité 2.2.3 : Mettre en place des outils permettant aux CT d'élaborer et d'utiliser leurs plans de passation des marchés	X	X	X	DGCT	30000	75700 Training, Workshops and Confer	4 000 000	6 667	5 627
	Activité 2.2.4 : Faire le suivi et la capitalisation du fonctionnement des dispositifs et des compétences mis en œuvre pour la maîtrise d'ouvrage locale	X	X	X	Coordination du Projet/DGCT	30000	71300 Local Consultants	3 000 000	5 000	4 220
	Activité 2.2.5 : Assurer la visibilité et la communication sur les bonnes pratiques de la maîtrise d'ouvrage locale		X	X	Coordination du Projet	30000	72100 Contractual Services-Companies	5 437 200	9 062	7 648
Sous total Produit 2.2										
Total résultat 2								185 954 100	309 924	261 575

BA

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PLANIFIÉ			
		AN 1	AN 2	AN 3			DESCRIPTION DU BUDGET	MONTANTS		
		FCFA		Euro						
Résultat 3 : les collectivités territoriales améliorent la couverture de leurs besoins de financement à travers la mobilisation de ressources internes (centrales ; locales ; RSE ; fiscalité locale ; financement caritatif, de la diaspora etc.) et externes (financement des projets et programmes de développement ; de la coopération décentralisée ; etc.) Indicateurs : a) Taux de couverture des besoins de financement des CT ; b) Pourcentage des ressources centrales effectivement mobilisées ; c) taux d'auto-financement des CT ; d) Taux d'accroissement des différentes catégories de ressources mobilisées (centrales ; locales ; RSE ; fiscalité locale ; financement caritatif, de la diaspora etc.)). e) pourcentage des CT ayant signé des conventions PPP, f) pourcentage des CT ayant signé des conventions de partenariat avec les OSC, g) Pourcentage des ressources centrales effectivement transférées à temps aux CT										
Produit 3.1 : Les CT reçoivent l'appui nécessaire pour la mobilisation à temps et selon les cibles les ressources centrales nécessaires pour leurs besoins de financement	Activité 3.1.1 : Faire le plaidoyer pour le respect des taux annoncés de transfert et des délais de mise à disposition à temps des ressources financières	X		X	ARBF/AMBF	30000	72100 Contractual Services-Companies	3 000 000	5 000	4 220
	Activité 3.1.2 : Réaliser annuellement l'état des lieux de la situation des transferts des ressources aux collectivités territoriales (en précisant les montants, les domaines et compétences concernés, les périodes, etc.)	X		X	DGCT	30000	72100 Contractual Services-Companies	6 000 000	10 000	8 440
	Activité 3.1.3 : Faire le suivi des engagements pris par le gouvernement lors des sessions de la conférence nationale de la décentralisation	X		X	DGCT	30000	72100 Contractual Services-Companies	3 000 000	5 000	4 220
Sous total Produit 3.1								12 000 000	20 000	16 880
Produit 3.2 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent de cadres et d'outils présentant les	Activité 3.2.1 : Élaborer dix (10) chartes foncières pour valoriser les produits forestiers non ligneux et sécuriser les investissements dans le secteur agro-sylvo-pastoral	X		X	Communes bénéficiaires	30000	75700 Training, Workshops and Confer	10 000 000	16 667	14 067

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PLANIFIÉ		
		AN 1	AN 2	AN 3			DESCRIPTION DU BUDGET	MONTANTS	
								FCFA	US\$
potentialités économiques locales et les conditions d'attractivité des investissements, en vue de capter des ressources additionnelles y compris les fonds de contribution des sociétés minières, des opérateurs économiques et la diaspora	Activité 3.2.2 : Équiper dix (10) services fonciers ruraux dans la zone de concentration du projet		X	X	Coordination du projet	30000	20 000 000	33 333	28 133
	Activité 3.2.3 : Doter les 20 communes de la zone de concentration de coopératives fonctionnelles dans les filières porteuses du sésame, du karité, du miel et de bétail/viande sur la base de l'acte uniforme OHADA de 2010 sur les Droits des sociétés coopératives.		X	X	Direction régionale du service technique en charge de l'agriculture	30000	3 000 000	5 000	4 220
	Activité 3.2.4 : Doter des femmes et des jeunes d'attestations de possession foncière			X	Communes bénéficiaires	30000	6 000 000	10 000	8 440
	Activité 3.2.5 : Construire des plateformes (sites web) accessibles de présentation des conditions d'attractivité spécifiques des CT		X		Coordination du projet	30000	5 000 000	8 333	7 033
						30000	1 000 000	1 667	1 407
	Activité 3.2.6 : Faire le plaidoyer auprès des sociétés minières pour la mise en œuvre effective de leur plan d'engagement (RSE) à travers les plans locaux de développement		X	X	AMBF/ARBF	30000	3 000 000	5 000	4 220

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIE		
		AN 1	AN 2	AN 3				MONTANTS		
								FCFA	US\$	Euro
	Activité 3.2.7 : Faire le plaidoyer auprès du gouvernement et des sociétés minières pour l'opérationnalisation du fond minier		X	X	AMBF/ARBF	30000	72100 Contractual Services-Companies	3 000 000	5 000	4 220
	Activité 3.2.8 : Mettre en place des cadres juridiques de contractualisation entre CT-secteur-privé-SID-OSC		X		DGCT	30000	72100 Contractual Services-Companies	3 000 000	5 000	4 220
	Activité 3.2.9 : Faire l'état des lieux de la diaspora dans les vingt (20) communes de la zone de concentration	X	X	X	DGCT/communes bénéficiaires	30000	71300 Local Consultants	1 500 000	2 500	2 110
	Activité 3.2.10 : Élaborer des stratégies de mobilisation de la diaspora au développement des communes cibles	X			DGCT/communes bénéficiaires	30000	71300 Local Consultants	1 500 000	2 500	2 110
	Activité 3.2.11 : Accompagner la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de la diaspora		X	X	DGCT/communes bénéficiaires	30000	72100 Contractual Services-Companies	4 240 000	7 067	5 964
Sous total Produit 3.2								61 240 000	102 067	86 144
Produit 3.3 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent d'une stratégie de mobilisation des ressources fiscales locales, pour améliorer le niveau de leurs recettes fiscales	Activité 3.3.1 : Réaliser des études sur l'assiette fiscale des 20 communes de la zone de concentration du projet	X	X	X	Direction régionale du trésor Boucle du Mouhoun	30000	72100 Contractual Services-Companies	5 000 000	8 333	7 033
	Activité 3.3.2 : Élaborer au profit des vingt (20) communes de la zone de concentration des stratégies de	X	X	X	Direction régionale du trésor Boucle du	30000	75700 Training, Workshops and Confer	3 000 000	5 000	4 220
					Direction régionale du trésor Boucle du	30000	72100 Contractual Services-	4 000 000	6 667	5 627

KD

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PLANIFIE				
		AN 1	AN 2	AN 3			DESCRIPTION DU BUDGET	MONTANTS			
								FCFA	US\$	Euro	
	mobilisation des ressources fiscales locales				Mouhoun						
	Activité 3.3.3 : Mettre à la disposition de 5 communes de la zone de concentration un plan de ville permettant de collecter l'impôt sur le foncier	X	X	X	Direction régionale du trésor Boucle du Mouhoun/DGC	30000	3 000 000	5 000	4 220		
Sous total Produit 3.3											
	Activité 3.4.1 : Elaborer un guide de la coopération décentralisée à l'attention des CT et accompagner son utilisation	X	X	X	DGCT						
	Activité 3.4.2 : Adapter les conventions de coopération décentralisée existantes aux textes relus dans les 20 communes		X		Communes bénéficiaires	30000	3 000 000	5 000	4 220		
	Activité 3.4.3 : Mettre en place un dispositif d'appui aux communes à la rédaction/montage des dossiers de proposition de projets		X	X	Coordination du projet	30000	3 000 000	5 000	4 220		
	Activité 3.4.4 : Organiser des voyages d'échange et de partage d'expériences avec les communes au niveau national ayant de bonnes expériences		X		Coordination du projet	30000	3 000 000	5 000	4 220		
Sous total Produit 3.4											
							22 500 000	37 500	31 650		
							5 000 000	8 333	7 033		
							3 000 000	5 000	4 220		
							2 000 000	3 333	2 813		
							3 000 000	5 000	4 220		
							16 000 000	26 667	22 507		

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PLANIFIE				
		AN 1	AN 2	AN 3			DESCRIPTION DU BUDGET	MONTANTS			
								FCFA	US\$	Euro	
Produit 3.5 : Les communes de la zone de concentration du projet disposent de dispositifs et mécanismes pour une gestion transparente des ressources financières mobilisées	Activité 3.5.1 : Organiser vingt (20) fora de redevabilité dans les communes de la zone de concentration du projet	X	X	X	Communes bénéficiaires	30000	75700 Training, Workshops and Confer	PM	PM	PM	
	Activité 3.5.2 : Mettre en place des comptabilités matières simplifiées dans chacune des 20 communes de la zone de concentration du projet		X	X	Communes bénéficiaires/D GCT	30000	72100 Contractual Services-Companies		4 167	3 517	
	Activité 3.5.3 : Élaborer et publier annuellement la situation des ressources financières mobilisées au profit de la population, des SID, des partenaires, etc.	X	X	X	Communes bénéficiaires	30000	72100 Contractual Services-Companies		1 500 000	2 500	2 110
Sous total Produit 3.5											
Total résultat 3											
Résultat 4 : Les populations des communes couvertes par le projet bénéficient d'une administration efficace et redevable, de services administratifs de qualité et de dispositifs d'insertion socioéconomique des plus pauvres											
Indicateurs : a) Taux de satisfaction des usagers de la qualité des services fournis par les CT ; b) Pourcentage des CT répondant aux critères de qualité de service, relatifs à l'accessibilité physique des CT, la proximité, l'accueil, la disponibilité de l'information sur les services (délais, démarche, coût etc.), c) Délais de délivrance des principaux actes administratifs ; d) Pourcentage des communes qui publient des informations au profit des administrées.											
Produit 4.1 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent d'un label d'administration communale de référence »	Activité 4.1.1 : Établir une situation de référence de la fourniture des SPL dans chacune des 20 communes de la zone de concentration du projet	X	X	X	Communes bénéficiaires/D GCT	30000	72100 Contractual Services-Companies		8 100 000	13 500	11 394
	Activité 4.1.2 : Élaborer les normes et standards de qualité des administrations communales selon leurs catégories	X	X	X	Communes bénéficiaires/D GCT	30000	75700 Training, Workshops and Confer		3 778 200	6 297	5 315
	Activité 4.1.3 : Définir des procédures transparentes et accélérées ainsi que les coûts d'accès	X	X	X	Communes bénéficiaires/D GCT	30000	71500 Local Consultants		4 000 000	6 667	5 627
Total résultat 4											
115 740 000											
192 900											
162 808											

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PLANIFIE			
		AN 1	AN 2	AN 3			DESCRIPTION DU BUDGET	MONTANTS		
								FCFA	US\$	Euro
	aux services publics locaux dans chacune des 20 communes de la zone de concentration du projet					30000	2 500 000	4 167	3 517	
	Activité 4.1.4 : Accompagner et suivre la mise en œuvre des procédures, outils et mécanismes mis en place pour la fourniture efficace des SPL	X	X	X	DGCT	30000	3 850 000	6 417	5 416	
	Activité 4.1.5 : Mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités des communes de la zone de concentration du projet en tenant compte des forces et des faiblesses identifiées		X	X	Communes bénéficiaires	30000	5 000 000	8 333	7 033	
Sous total Produit 4.1							27 228 200	45 380	38 301	
Produit 4.2 : Des communes volontaires reçoivent l'appui nécessaire pour l'obtention du label	Activité 4.2.1 : Élaborer et/ou mettre à jour et vulgariser les manuels techniques et pédagogiques sur la fourniture des services communaux	X			DGCT	30000	2 000 000	3 333	2 813	
	Activité 4.2.2 : Acquérir du matériel informatique pour améliorer les performances de la fourniture des services communaux	X			Coordination du projet	30000	22 000 000	36 667	30 947	
	Activité 4.2.3 : Mettre à la disposition des communes des volontaires nationaux pour appuyer l'exercice des compétences	X			Coordination du projet			PM	PM	

RD

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIE		MONTANTS 1 us\$= 600 FCFA et 1 US\$= 0,8440 euro	
		AN 1	AN 2	AN 3				FCFA	US\$		Euro
	Activité 4.2.4 : Former/recycler les agents d'état civil de la zone de concentration sur la maîtrise des techniques et procédures de l'état civil		X		DGMEC	30000	75700 Trainings, Workshops and Confer	3 576 000	5 960	5 030	
	Activité 4.2.5 : former/recycler les agents d'état civil sur l'archivage		X		DGMEC	30000	75700 Trainings, Workshops and Confer	2 000 000	3 333	2 813	
	Activité 4.2.6 : Former/recycler les membres des tribunaux départementaux sur l'établissement des jugements		X		DGMEC	30000	75700 Trainings, Workshops and Confer	2 500 000	4 167	3 517	
	Activité 4.2.7 : Recruter un expert en état civil pour élaborer le protocole technique de mise en place de nouveaux outils de l'état dans les vingt (20) communes	X	X	X	Coordination du projet	4000	71400 Contractual Services - Individ	4 000 000	6 667	5 627	
	Activité 4.2.8 : Mettre en place des centres d'état civil secondaires dans les communes		X	X	Communes bénéficiaires	30000	72100 Contractual Services- Companies	11 000 000	18 333	15 473	
Sous total Produit 4.2								48 576 000	80 960	68 330	
Produit 4.3 : Les meilleures administrations communales primées annuellement sur la base du label	Activité 4.3.1 : Mettre en place un comité d'évaluation des performances des communes dans la fourniture des services	X			AMBF régional /DGCT	30000	75700 Trainings, Workshops and Confer	500 000	853	703	
	Activité 4.3.2 : Élaborer des critères et guides d'évaluation des performances des communes sur la qualité de la fourniture des services communaux	X			AMBF régional /DGCT	30000	71300 Local Consultants	2 000 000	3 333	2 813	

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIE		
		AN 1	AN 2	AN 3				MONTANTS		
								1 us\$= 600 FCFA et 1US\$= 0,8440 euro	FCFA	US\$
	Activité 4.3.3 : Former les membres du comité sur l'utilisation des outils d'évaluation				AMBF régional /DGCT	30000	75700 Training, Workshops and Confer	1 000 000	1 667	1 407
	Activité 4.3.4 : Evaluer la performance des communes bénéficiaires sur la qualité de la fourniture des services		X	X	AMBF régional /DGCT	30000	72100 Contractual Services-Companies	5 000 000	8 333	7 033
	Activité 4.3.5 : Organiser des journées d'excellence de fourniture des SPL au profit des meilleures parmi les 20 communes de la zone de concentration du projet		X	X	AMBF régional /DGCT	30000	75700 Training, Workshops and Confer	6 600 000	11 000	9 284
						30000	72200 Equipment and Furniture	20 000 000	33 333	28 133
Sous total Produit 4.3								35 100 000	58 500	49 374
Produit 4.4 : Les CT de la zone de concentration du projet disposent des outils et des cadres pour l'exercice de la redevabilité	Activité 4.4.1 : Faire l'état des lieux de la redevabilité dans les communes	X			Communes bénéficiaires	30000	71500 Local Consultants	2 000 000	3 333	2 813
	Activité 4.4.2 : Elaborer une stratégie d'amélioration de la redevabilité dans les CT				Communes bénéficiaires	30000	71500 Local Consultants	2 000 000	3 333	2 813
							75700 Training, Workshops and Confer	1 000 000	1 667	1 407

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIE	
		AN 1	AN 2	AN 3				MONTANTS	
								1 us\$= 600 FCFA et 1US\$= 0,8440 euro	FCFA
	Activité 4.4.3 : Accompagner ¹⁴ la mise en œuvre de la stratégie de redevabilité dans les communes				Communes bénéficiaires	72100 Contractual Services-Companies 30000	17 000 000	28 333	23 913
	Activité 4.4.4 : Suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie de redevabilité dans les communes				Coordination du projet	74200 Audio Visual&Print Prod Costs 75700 Training, Workshops and Confer 30000	8 000 000	13 333	11 253
	Activité 4.4.4 : Suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie de redevabilité dans les communes				Coordination du projet	72100 Contractual Services-Companies 30000	14 600 000	24 333	20 537
							2 500 000	4 167	3 517
Sous total Produit 4.4							47 100 000	78 500	66 254
Produit 4.5 : Les CT d'intervention du projet bénéficient du financement d'une infrastructure structurante de leur PLD	Activité 4.5.1 : Sélectionner à travers les PCD des communes d'intervention des projets innovants et structurants dans les domaines des filières porteuses, transformation des produits locaux, de l'appui à l'équipement de petites et moyennes unités économiques, aménagement de bas-fonds, de périmètres marachers, etc.) et dans le domaine de la culture et des loisirs (centre multimédia, maison de jeunes, etc.)	X	X		Communes bénéficiaires/FP DCT	72100 Contractual Services-Companies 30000	500 000	833	703

¹⁴ L'accompagnement à la mise en œuvre peut comprendre des activités de production et de diffusion de manuels techniques de redevabilité, d'organisation de fora de redevabilité, de conception et mise en œuvre de partenariats avec les OSC et les médias, de mise en place d'outils de cogestion entre les autorités et les autres acteurs, etc.

108

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIE		
		AN 1	AN 2	AN 3				MONTANTS		
								FCFA	US\$	Euro
	Activité 4.5.2 : Conduire des études de faisabilité des infrastructures	X	X		Communes bénéficiaires/FP DCT/Coordination du projet	30000	72100 Contractual Services-Companies	25 000 000	41 667	35 167
	Activité 4.5.3 : Acquérir/réaliser les infrastructures structurantes, etc.)	X	X	X	Communes bénéficiaires/FP DCT/Coordination du projet	30000	72100 Contractual Services-Companies	336 177 273	560 295	472 889
	Activité 4.5.4 : accompagner les communes bénéficiaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de développement économique					30000	72200 Equipment and Furniture	15 000 000	25 000	21 100
	Activité 4.5.5 : Assurer le suivi et la communication sur les bonnes pratiques des actions mise en œuvre	X	X	X	Coordination du projet	4000	71300 Local Consultants	10 000 000	16 667	14 067
Sous total Produit 4.5										
Total résultat 5								389 902 273	649 837	548 463
								547 906 473	913 177	750 722
Résultat 5 : Le projet est géré efficacement										
Produit 5.1: La coordination générale du projet est assurée	Activité 5.1.1 : Tenir un atelier de lancement technique du projet	X	X	X	Coordination du projet	4000	75700 Training, Workshops and Confer	6 173 000	10 288	8 683

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIE			
		AN 1	AN 2	AN 3				MONTANTS			
								1us\$= 600 FCFA et IUS\$= 0,8440 euro	FCFA	US\$	Euro
	Activité 5.1.2 : Recruter les personnes ressources et les experts nécessaires à la mise en œuvre du projet	X	X	X	Coordination du projet	4000	71400 Contractual Services - Individ	100 000 000	166 667	140 667	
	Activité 5.1.3 : Assurer l'assistance qualité Direct Project Cost (DPC) ¹⁵	X	X	X	Coordination du projet	30000	61200 Salaries Costs - GS Staff	25 000 000	41 667	35 167	
						30000	71100 ALD Employee Costs	30 000 000	50 000	42 200	
Sous total Produit 5.1								161 173 000	268 672	226 717	
Produit 5.2 : La gestion financière du projet est assurée	Activité 5.2.1 : Elaborer les manuels de procédures administratives, comptables et financières et de contrôle interne				Coordination du projet	4000	71300 Local Consultants	2 500 000	4 167	3 517	
		X									
							4000	75700 Training Workshops and Confer	2 000 000	3 333	2 813
	Activité 5.2.2 : Assurer le fonctionnement (gardiennage, nettoyage, entretien matériel, entretien véhicule, carburant,	X	X	X	Coordination du projet	4000	72100 Contractual Services- Companies	15 600 000	26 000	21 944	

¹⁵ Ces frais introduits par le Conseil d'Administration du PNUD (EB document DP/2013/41), sont liés aux opérations courantes de mise en œuvre du projet telles que la préparation de cahiers de charges, la passation de marché, les opérations de paiement, les recrutements etc. Ils sont calculés sur la base du temps consacré par les différentes catégories de personnel du PNUD dans le cadre des opérations susmentionnées réalisées pour le compte du projet.

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	DESCRIPTION DU BUDGET	BUDGET PLANIFIE		
		AN 1	AN 2	AN 3				MONTANTS		
								FCFA	US\$	Euro
	fourniture, téléphone, missions, frais recrutement, divers)					72400 Commu- nic & Audio Visual Equip	1 800 000	3 000	2 532	
						73 400 Rental & Maint of Other Equip	3 000 000	5 000	4 220	
						72500 Supplies	1 200 000	2 000	1 688	
						71600 Travel	2 000 000	3 333	2 813	
						74500 Miscellaneous Expenses	1 421 027	2 368	1 999	
	Activité 5.2.3 : Assurer les audit- évaluations	X	X	X	Coordination du projet	74100 Professional Services	3 000 000	5 000	4 220	
	Activité 5.2.4 : Assurer les audit- évaluations	X	X	X	Coordination du projet	71300 Local Consultants	2 500 000	4 167	3 517	
						71200 International Consultants	4 500 000	7 500	6 330	

8

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PLANIFIÉ			
		AN 1	AN 2	AN 3			DESCRIPTION DU BUDGET	MONTANTS		
								1 us\$= 600 FCFA et 1 US\$= 0,8440 euro	FCFA	US\$
	Activité 5.2.5: Assurer les GMS ¹⁶	x	x	x	Coordination du projet	30000	75100 Facilities & Administration	66 666 600	111 111	93 778
Sous-total produit 5.2								10 187 627	176 979	149 371
Produit 5.3 : La logistique et les autres moyens de travail sont acquis	Activité 5.3.1 : Acquérir le matériel roulant	X			Coordination du projet	4000	72200 Equipment and Furniture	30 000 000	50 000	42 200
	Activité 5.3.2 : Acquérir le matériel informatique	X	X	X	Coordination du projet	4000	72800 Information Technology Equipmat	6 300 000	10 500	8 862
	Activité 5.3.3 : Acquérir le matériel audio-visuel	X	X	X	Coordination du projet	4000	72400 Communic & Audio Visual Equip	1 700 000	2 833	2 391
	Activité 5.3.4 : Acquérir le matériel de bureau	X	X	X	Coordination du projet	4000	72200 Equipment and Furniture	2 500 000	4 167	3 517
Sous-total produit 5.3								40 500 000	67 500	56 970
Produit 5.4 Le suivi des performances du projet est assuré	Activité 5.4.1 : Réaliser la situation de référence dans les 20 communes de la zone de concentration du projet	X			Coordination du projet	4000	71300 Local Consultants	5 648 400	9 414	7 945

¹⁶ Ces frais couvrent les activités liées à la formulation et à la supervision générale du projet, y compris le travail avec les consultants, les parties prenantes, la préparation et la participation aux revues, le rapportage, l'utilisation de l'infrastructure IT et des différentes plateformes du PNUD, la contribution des autres services de l'organisation etc.

51

PRODUITS	ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME			PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PLANIFIE			
		AN 1	AN 2	AN 3			DESCRIPTION DU BUDGET	MONTANTS		
		AN 1	AN 2	AN 3				FCFA	US\$	Euro
	Activité 5.2.2 : Collecte annuelle des données/indicateurs	X	X	X	Coordination du projet	4000	71300 Local Consultants	2 700 000	4 500	3 798
	Activité 5.4.2 : Tenir des rencontres annuelles de bilan et programmation avec les parties prenantes	X	X	X	Coordination du projet	4000	71600 Travel	4 500 000	7 500	6 330
Sous-total Produit 5.4								22 589 400	37 649	31 775
Produit 5.5 : La communication sur la visibilité et les résultats du projet est assurée	Activité 5.5.1 : Elaboration de plan de suivi et communication	X	X		Coordination du projet	4000	71300 Local Consultants	1 500 000	2 500	2 110
	Activité 5.5.2 : Assurer la visibilité et la communication sur les bonnes pratiques de la maîtrise d'ouvrage locale		X	X	Coordination du Projet	30000	72100 Contractual Services-Companies	4 500 000	7 500	6 330
	Activité 4.5.5 : Assurer le suivi et la communication sur les bonnes pratiques des actions mise en œuvre	X	X	X	Coordination du projet	30000	71300 Local Consultants	PM	PM	PM
Sous-total Produit 5.5								6 000 000	10 000	8 440
Total résultat 5								336 450 027	560 750	473 273
Total budget								1 366 350 600	2 277 251	1 922 000

US\$= 600 FCFA

5

VIII. ÉVALUATION DE LA CONTREPARTIE NATIONALE

Éléments	Besoin Année 1 FCFA	Besoin Année 2 FCFA	Besoin Année 3 FCFA	Besoin total en FCFA	Besoin total en USD
Indemnités (3cadres et 1 personnel de service)	6 300 000	6 300 000	6 300 000	18 900 000	31 500
Formation du personnel	18 940 000	35 000 000	12 000 000	65 940 000	109 900
Réfection bâtiments	10 000 000	5 000 000	0	15 000 000	25 000
Frais de gardiennage et nettoyage	3 000 000	0	0	3 000 000	5 000
Frais de comité de revue	3 000 000	4 500 000	4 500 000	12 000 000	20 000
Indemnité d'astreinte du président du comité revue	600 000	600 000	600 000	1 800 000	3 000
Frais de prestations (communication, suivi, etc.)	3 600 000	3 600 000	3 600 000	10 800 000	18 000
Dévolution des biens	3 000 000	0	3 000 000	6 000 000	10 000
Sous total décaissable	48 440 000	55 000 000	30 000 000	133 440 000	222 400
Eau, électricité, téléphone	3 600 000	3 600 000	3 600 000	10 800 000	18 000
Loyer	10 800 000	10 800 000	10 800 000	32 400 000	54 000
Sous total non décaissable	14 400 000	14 400 000	14 400 000	43 200 000	72 000
TOTAL GÉNÉRAL	62 840 000	69 400 000	44 400 000	176 640 000	294 400

IX. ARRANGEMENT DE GESTION ET DE COORDINATION

9.1. Modalités de mise en œuvre

Conformément au Décret n°2018-0092/PRES/PM/MNEFID du 15 février 2018 portant réglementation des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, le projet est rattaché au **programme budgétaire décentralisation** du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) qui assure la tutelle technique. La tutelle financière est assurée par le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement conformément à l'article 8 dudit décret. Conformément à l'article 12 de la nouvelle réglementation générale sur les projets et programmes de développement ci-dessus cité, et en concertation avec le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), il a été retenu que le « *Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL)* » sera considéré comme projet de « Catégorie 2 ». Dans ce sens les arrangements de gestion se conformeront aux orientations mentionnées au « TITRE III » de la réglementation des programmes et projets et qui traite des modalités applicables aux projets de « Catégorie 2 ».

En application des dispositions ci-dessus évoquées du décret, le projet sera mis en œuvre directement par le PNUD (Direct implémentation). La réalisation de certaines activités sera confiée directement à certaines structures du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) et aux collectivités territoriales bénéficiaires conformément au plan de travail et au cadre des résultats. Les dépenses seront réglées directement par le PNUD selon ses procédures.

Le dispositif de suivi/évaluation qui sera mis en œuvre dans le cadre de ce projet permettra de fournir les informations requises au Responsable du Programme budgétaire décentralisation du MATD auquel il est rattaché, en vue de la préparation du Comité de revue, conformément à la nouvelle réglementation générale sur les projets et programmes de développement.

Dans le cadre de sa gestion financière, le projet disposera d'un compte de dépôt ouvert au Trésor Public qui sera alimenté par les ressources de la contrepartie nationale dont les ordonnateurs sont le Responsable du programme budgétaire et le Coordonnateur du projet. Par ailleurs le Gouvernement mettra à la disposition du projet, un local fonctionnel, prendra en charge les fournitures en eau, en électricité et le téléphone. Il prendra en charge les taxes fiscales et douanières pour les besoins entrant dans la mise en œuvre des activités du projet. Pour ce faire, les équipements et fournitures nécessaires au fonctionnement du projet bénéficieront de l'exonération des droits, taxes et impôts en vigueur au Burkina Faso. Le projet bénéficiera également de l'enlèvement immédiat sous douane de tous les équipements et fournitures importés au titre du projet. La régularisation douanière devra être effectuée dans un délai de trois (3) mois.

Le projet bénéficiera également d'une partie des biens du PRGLA (matériel roulant, matériel informatique et du mobilier de bureau) sous forme de transfert par le PNUD. La liste du matériel est jointe en annexe.

Selon l'accord -type d'assistance de base conclu le 19 juillet 1976, entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Partenaire de mise en œuvre dans le pays hôte sera le MATD. Tenant compte de ce qui précède, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD gérés par le partenaire de mise en œuvre relève du partenaire de mise en œuvre. Il devra :

- mettre en place un plan approprié de sécurité ;
- mettre à jour ledit plan en prenant en compte la situation sécuritaire du pays ;
- assumer tous les risques liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier la mise en place du plan de sécurité et de suggérer des modifications si nécessaire. Une défaillance dans la mise en œuvre et la mise à jour du plan approprié de sécurité tel que requis sera considérée comme une rupture du présent accord.

Suivant les dispositions de cette nouvelle réglementation, le Chef de projet (PAPCiDDeL) assiste aux réunions du comité de revue du programme budgétaire « décentralisation ». Ce comité de revue se réunit deux (2) fois par an en session ordinaire, soit une fois par semestre (décembre et juillet au plus tard). Il peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin. Il a pour principales missions :

- d'examiner et adopter le plan d'exécution du projet ;
- d'examiner et d'adopter les différents rapports d'évaluation du projet ;
- d'examiner et adopter les rapports d'activités et financiers périodiques ;
- d'examiner et d'adopter les programmes d'activités annuels, les budgets et les plans de passation des marchés ;
- de veiller à la mise en œuvre des recommandations de ses sessions, des missions d'évaluation et de suivi, des assemblées des projets ou programmes, des revues de portefeuilles et des différents audits ;
- d'évaluer les performances du Responsable de programme budgétaire conformément à sa lettre de mission ;
- de faire des recommandations à l'attention de la coordination du projet et des différents partenaires intervenant dans la vie du projet ;
- d'approuver les états financiers du projet ;
- d'approuver le rapport d'inventaire des biens du projet ;
- d'examiner et d'adopter tout dossier soumis à son appréciation.

La mise en œuvre du projet nécessite une concertation permanente avec l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer de l'efficacité des stratégies et de la pertinence des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour l'atteinte des résultats poursuivis. En vue d'assurer cette concertation et une participation active de toutes les parties prenantes clés (Bénéficiaires, Exécutif, Fournisseurs), il sera mis en place dans le cadre de la gestion de ce projet, un « cadre de concertation » auquel participeront les représentants des différents acteurs concernés. Le rôle de ce cadre de concertation sera de contribuer à l'examen de la mise en œuvre du projet et de suggérer des orientations pour une réalisation optimale des résultats attendus. Les réflexions et les contributions de ce cadre de concertation aideront également à la préparation de rapports d'activités suffisamment « objectifs » à mettre à la disposition du Responsable de programme Budgétaire Décentralisation du MATD. Ce dispositif facilitera non seulement le suivi du projet par le responsable du programme budgétaire, mais également lui permettra de mieux préparer sa participation aux sessions du Comité de Revue instituées dans le cadre de la réglementation des programmes et projets.

Le dispositif opérationnel du projet sera organisé autour des organes ci-après :

- Le cadre de concertation
- La coordination du projet.

9.2. Le cadre de concertation

Le cadre de concertation contribuera à la mise en œuvre du projet à travers l'examen des résultats et des activités retenus. Il formulera des suggestions et des orientations pour une réalisation optimale des résultats attendus. À cet effet le cadre de concertation aura pour principales attributions de :

- examiner le plan d'exécution du projet
- examiner les différents rapports d'évaluation du projet
- examiner les rapports d'activités et financiers périodiques
- examiner le programme d'activités annuel, le budget et le plan de passation de marchés
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de revue, des missions de supervision et de suivi et des différents audits
- faire des recommandations à l'attention du/de la coordonnateur (rice) du projet et des différents acteurs intervenant dans la vie du projet
- examiner tout dossier soumis à son appréciation.

Pour lui permettre de remplir ses missions, la composition et le fonctionnement du cadre de concertation sont les suivants :

a) Composition du cadre de concertation

Le cadre de concertation est composé comme suit :

Président : Le représentant du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Co-Président : Le Directeur Pays du PNUD ou son représentant

Membres :

Au titre des acteurs de mise en œuvre

- Un représentant du Ministère de l'Économie des Finances et du Développement (MINEFID)
- Quatre représentants du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (responsable du programme de rattachement budgétaire ou son représentant et le Directeur Général des Études et des Statistiques Sectorielles ou son représentant, le Directeur Général de la Modernisation de l'État Civil ou son représentant, le Directeur Général du Fonds Permanent pour Développement des Collectivités territoriales ou son représentant)

Au titre des bénéficiaires

- Seize représentants des collectivités territoriales de la Boucle du Mouhoun
- Un représentant de l'AMBF
- Un représentant de l'ARBF

Au titre des fournisseurs

- Le représentant du Grand-Duché du Luxembourg
- Un représentant du Directeur Pays du PNUD
- Des représentants des projets partenaires dans la zone de concertation

Observateurs et personnes-ressources :

- Ministères techniques
- Autres partenaires techniques et financiers

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le Président du cadre de concertation peut en cas de besoin convier toute autre personne aux travaux du cadre de concertation du projet.

b) Fonctionnement du cadre de concertation

Le Président du cadre de concertation anime et coordonne les activités. Il arrête l'ordre du jour des sessions sur proposition du superviseur du projet et signe tout acte relatif à l'exercice des missions du cadre de concertation.

Le cadre de concertation se réunit deux fois par an sur convocation de son Président. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité.

Le/la coordonnateur (rice) du projet, est chargé (e) du secrétariat du cadre de concertation.

Les frais d'organisation des sessions du cadre de concertation sont pris en charge par le projet sur les contributions des partenaires financiers.

9.3. La coordination du projet

❖ Attributions

Pour assurer la gestion de la mise en œuvre du projet, le PNUD mettra en place un organe d'exécution et de suivi. Sous la responsabilité d'un/une coordonnateur (rice), il est chargé de :

- assurer l'exécution technique, administrative et financière du projet
- élaborer le plan annuel d'exécution du projet

- rendre compte de l'état d'exécution du projet au cadre de concertation et aux autorités de tutelle
- assurer la bonne utilisation des biens mis à la disposition du projet
- dresser l'inventaire initial et périodique des biens du projet
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du cadre de concertation, du comité de revue des missions d'évaluation et de suivi et des différents audits
- rédiger les rapports périodiques et de fin de mission du projet.

❖ **Composition et fonctionnement de l'organe d'exécution**

L'organe d'exécution a pour rôle de coordonner les activités du projet ; d'assurer la mobilisation et la bonne gestion des ressources ; de veiller à la reddition des comptes par les bénéficiaires ; et d'assurer le Secrétariat du cadre de concertation du projet.

Placé sous la direction du/de la Coordonnateur (rice), l'organe d'exécution est constitué comme suit :

- un (e) expert (e) en planification et chargé du suivi-évaluation ;
- un (e) assistant (e) en administration et aux finances ;
- une secrétaire administrative ;
- deux chauffeurs-mécaniciens-agents de liaison

NB : Dans la mise en œuvre des activités, la coordination du projet peut recourir à l'expertise de spécialistes en planification en développement économique local et en état civil sur des périodes de 6 à 12 mois en fonction des nécessités. Cette expertise est surtout nécessaire pour les activités telles l'appui aux collectivités territoriales dans l'élaboration des plans locaux de développement, la promotion du développement économique local et l'état civil.

Le Team Leader Gouvernance et Paix Durable du PNUD est le Directeur du projet. En tant que tel, il autorise les dépenses sur le budget du projet. Le Directeur du projet assure la mise en œuvre globale des activités et veille à la cohérence des actions du projet avec le descriptif du projet, et avec les politiques et orientations stratégiques du PNUD.

Sous la supervision du Directeur de projet, le/la Coordonnateur (rice) du projet assure la réalisation effective et la coordination des activités du projet, suivant la norme de qualité requise.

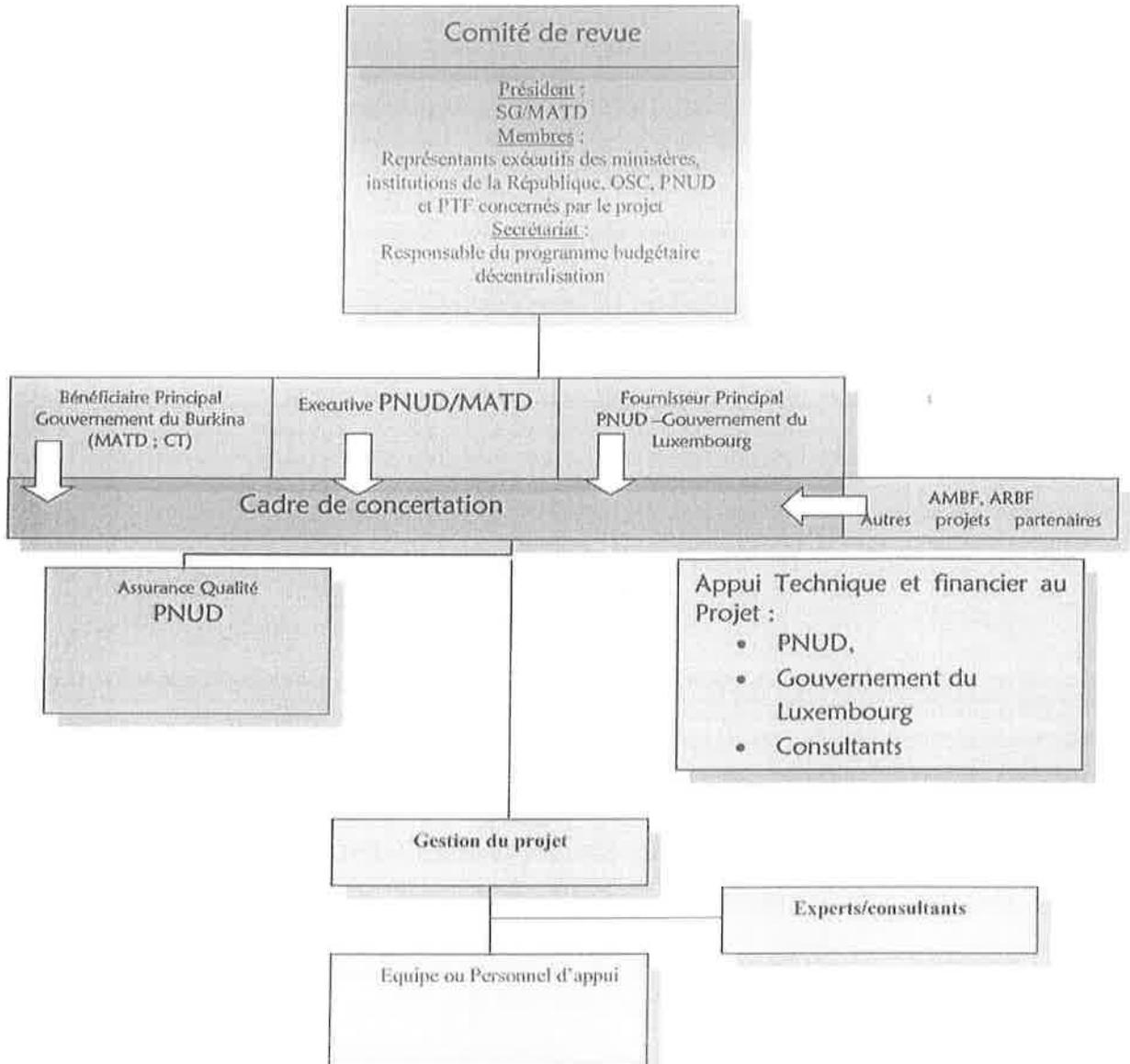
Le/la Coordonnateur (rice) du projet est également responsable de la production à temps et suivant les normes de qualité requise des divers rapports (trimestriels, annuels, rapports de revue) de sa composante, ainsi que de l'organisation et de la réalisation des missions de suivi et de la production des rapports y afférents.

Le Directeur et le/la Coordonnateur (rice) du projet assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé, et sont co-responsables de la qualité des résultats et impacts concrets du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficace et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures du PNUD.

Le chargé du projet au PNUD assure le rôle d'« Assurance du projet ». À ce titre, il assure le suivi (follow up) des résultats, enregistre régulièrement les progrès et l'évolution des performances du projet, effectue des visites de suivi, établit des contacts avec les bénéficiaires, suit les avancements et les productions/contenus des rapports en s'assurant du respect des délais, apprécie la pertinence des révisions budgétaires, et procède aux arrangements relatifs à l'organisation des audits et des évaluations. Par ailleurs, il s'assure que le projet est géré conformément aux dispositions du « *POPP- Programme and Operations Policies and Procedures* » du PNUD. Il veille à ce que les différents journaux soient entrés et mis à jour dans ATLAS et que les informations relatives au projet soient produites et distribuées aux parties prenantes dans les délais. Il s'assurera également de la tenue des réunions statutaires et veille à ce que les rapports y afférents parviennent aux parties prenantes.

Le Directeur Pays Adjoint du PNUD en charge des Opérations, (DPA/O) veille à la stricte observance de toutes les procédures administratives et financières applicables du PNUD.

9.4. Schématisation de la structure de Gestion du projet



KAD

X. CONTEXTE LEGAL ET GESTION DES RISQUES

10.1 Cadre juridique

Le présent Document de programme est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement du Burkina Faso et le PNUD, signé le 19 juillet 1976. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au partenaire de réalisation.

Le présent projet sera réalisé par le PNUD Burkina Faso à travers la coordination du projet « *Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL)* », conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

10.2 Gestion des risques

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]¹⁷ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]¹⁸ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
 - b. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière

¹⁷ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

¹⁸ À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le Gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- c. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
- d. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le Gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
- e. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

12.1. TDR du personnel du projet

CHARGE (E) DE PROJET (COORDONNATEUR (TRICE)), EXPERT EN DÉCENTRALISATION

Lieu d'affectation	:	Ouagadougou
Durée de l'engagement	:	1 an renouvelable
Date de début	:	2018

CONTEXTE

À partir de l'année 2015, le processus de décentralisation a pris un tournant décisif avec (i) la réalisation de l'état des lieux de la décentralisation conduite de manière consensuelle par les acteurs nationaux et qui a relevé le caractère irréversible du processus, mais aussi des limites et des défis à relever pour assurer les résultats escomptés ; (ii) l'élaboration et la finalisation en cours des nouveaux référentiels de la décentralisation (la politique nationale de décentralisation, la vision prospective et la stratégie décennale 2017-2026) ; (iii) l'organisation et la tenue des élections municipales en novembre 2016 dans le contexte de la période post-insurrectionnelle. Ainsi, ce Cycle III de décentralisation qui va s'appuyer sur de nouveaux référentiels et les acquis du nouveau contexte post-insurrectionnel se fixe pour principal objectif de « mieux construire le développement du pays à partir de collectivités territoriales capables de produire des services publics locaux accessibles et de qualité et d'impulser le développement économique local ».

Le PNUD entend valoriser ces acquis, tout en accompagnant le processus à travers ce présent projet dont l'objectif général est d'accompagner des collectivités territoriales ciblées à améliorer leur performance, en matière de réduction de la pauvreté à la base, en vue de l'atteinte des effets attendus du PNDES et des orientations des nouveaux référentiels de la décentralisation à travers un processus de décentralisation bien compris et approprié par les populations qui s'engagent de façon citoyenne au développement de leur localité.

De façon spécifique, les objectifs du projet sont de cinq ordres : i) doter les collectivités territoriales de PLD et de PAI orientés vers les effets attendus du PNDES et des orientations des nouveaux référentiels de la décentralisation et des résultats prenant en compte les préoccupations des populations, répondant aux principes de durabilité. ii) améliorer la mise en œuvre des PLD et des PAI, en vue d'assurer la célérité et le respect des normes et des directives en matière de maîtrise d'ouvrage ; iii) doter les collectivités territoriales d'outils et de capacités de mobilisation des ressources internes (centrales ; locales ; RSE ; fiscalité locale ; financement caritatif, etc.) et externe (financement des projets et programmes de développement ; de la coopération décentralisée ; etc.), en vue d'accroître la couverture de leurs besoins de financement ; iv) Améliorer le fonctionnement de l'administration locale en vue d'assurer l'accès des populations au niveau local à des services administratifs (y compris d'état civil) de qualité, orientés « client » et accessibles à tous points de vue (prix, accès physique, adaptés, etc.) ; v) améliorer l'application des principes de bonne gouvernance (transparence, participation, redevabilité/reddition des comptes, équité, etc.) dans toutes les actions des collectivités territoriales (planification, gestion, suivi, maîtrise d'ouvrage, etc.).

DESCRIPTION DES TÂCHES

Sous l'autorité du Représentant Résident du PNUD au Burkina Faso et la supervision directe du Directeur Pays du PNUD et en étroite collaboration avec le team Leader Gouvernance, le (a) Coordonnateur (rice) est responsable de la planification et de la mise en œuvre des activités du projet. Le (a) Coordonnateur (rice) du projet et expert en décentralisation est responsable de la gestion quotidienne du projet, de la supervision de l'équipe de coordination, des performances du personnel et des acteurs du projet, ainsi que de la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et partenaires concernés.

Le (a) Coordonnateur (rice) de la coordination du projet aura une responsabilité globale de gestion de projet couvrant l'ensemble des activités et résultats ainsi qu'il suit :

- Analyser les besoins identifiés dans le Papeiddel, les données techniques, économiques et sociales, identifier les contraintes et proposer des alternatives/solutions (approches, modalités, apports, etc.) plus efficaces pour mieux atteindre les objectifs poursuivis ;
- Préparer et soumettre pour approbation un plan de travail annuel du projet ;
- Sélectionner les moyens et les méthodes les plus efficaces à mettre en œuvre, et planifier les opérations de terrain pour assurer le bon déroulement de la mise en œuvre des activités ;

- Coordonner la préparation et l'exécution des termes de références, cahiers des charges, dossiers d'appels d'offres ou de la commande de biens et services conformément aux objectifs du projet et en conformité avec les règles et procédures du PNUD ;
- Assurer une bonne gestion des activités des acquisitions des biens et services du budget du projet, pour assurer la participation optimale des experts et parties prenantes, pour l'atteinte des objectifs poursuivis et conformément aux règles et procédures du PNUD ;
- Examiner et approuver les demandes d'achats, voyages et déplacements, recrutement des experts/consultants/prestataires sur la base du plan de travail annuel approuvé, en s'assurant de la bonne exécution des dispositions de suivi et de contrôle interne ;
- Préparer les rapports (annuels, trimestriels ou autre) tels que requis, sur la mise en œuvre du projet, conformément au dispositif de Suivi et évaluation et aux procédures du PNUD ;
- Assurer une bonne coordination entre tous les partenaires impliqués et les collectivités territoriales, pour une meilleure exécution des activités du projet ;
- Assurer effectivement la collecte, l'analyse et l'accès à l'information sur les activités et les résultats du Projet.
- Coordonner les activités de communications axées sur les résultats du projet ;
- Assurer les préparations pour les réunions des instances du projet (Comité de revue, Cadre de concertation, etc.) et faire le suivi nécessaire pour mettre en œuvre toutes les décisions prises ;
- Suivre et assurer la mise à jour de tous les dossiers techniques (y compris les rapports de suivi), administratifs et financiers pour faciliter l'évaluation et l'audit du projet pour la capitalisation des acquis et apprendre des leçons et des meilleures pratiques ;
- Identifier les opportunités de mobilisation de ressources et/ou contribuer à la formulation de propositions pour la mobilisation de partenariats techniques et financiers nécessaires à l'atteinte des résultats du projet ;
- Assurer une bonne coordination et une gestion efficace du personnel de la coordination du projet conformément aux résultats attendus ;
- Contribuer à la réflexion stratégique du projet et du PNUD, à l'externe ou en interne, et participer à la visibilité et à la bonne image de la stratégie et des résultats du projet et du PNUD, à travers les différents résultats poursuivis.

De manière spécifique, les responsabilités du (de la) Coordonnateur (rice) comprendront la :

Gestion et supervision de la mise en œuvre des activités du projet :

- Analyser la situation dans chacune des CT d'intervention, identifier des axes d'intervention en rapport avec les résultats du projet et les programmations sectorielles, et concevoir/finaliser le plan du travail pour chaque activité du projet ;
- Examiner et vérifier les documents/TDR/cahiers de charges, les spécifications et les plans détaillés à confier aux bureaux d'études, aux prestataires et aux bureaux de travaux avant leurs publications et réalisations ;
- Superviser l'exécution des études et des travaux selon le plan de travail annuel et le budget approuvé, conformément aux objectifs et résultats poursuivis ;
- Superviser les cabinets de contrôle retenus pour s'assurer un bon suivi et une qualité des activités prévues, et mettre en œuvre les mesures/dispositions nécessaires pour apporter des solutions aux contraintes et défis identifiés ;
- Assurer le contrôle de qualité des réalisations et prestations et mettre en œuvre systématiquement le dispositif de réceptions des travaux et services, conformément à la commande et aux procédures du PNUD ;
- Veiller au respect de la conformité des prestations et travaux, dans le respect strict des normes/standards de qualité et/ou meilleures pratiques au niveau international et national ;
- Gérer le plaidoyer et la mise en place de partenariats stratégiques, financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet, tant avec les ONG, les Collectivités Territoriales, les Entreprises Privées, les institutions publiques, les Institutions de recherche et centres de technologies qu'avec des institutions internationales ;
- Mettre en place et assurer le fonctionnement efficace du dispositif contractuel avec les partenaires et prestataires, conformément aux règles et procédures ;
- Organiser la mise en place et l'exécution d'une stratégie de communication sur les résultats du projet ;

Assurance qualité et mise en œuvre efficace des équipements et infrastructures d'appui à la promotion du développement économique local

- Identifier les besoins des communautés bénéficiaires en infrastructures et équipements d'appui à la promotion du développement économique local ;
- Apporter un appui technique à la préparation des appels d'offres des biens et des services, à l'analyse des réponses aux appels d'offres et les documents techniques reçus, et à l'évaluation des fournisseurs et entreprises ;
- Assurer la bonne réception et installation des infrastructures et équipements et leurs installations, ainsi qu'une formation adéquate pour les collectivités et populations bénéficiaires sur l'usage/l'utilisation efficace et durable des services et infrastructures réalisés ;
- Analyser les données quantitatives et qualitatives des collectivités et identifier les domaines d'intervention (économique, social, création d'emploi, etc.) les plus efficaces selon les priorités de développement des économies locales définies par le projet ;
- Animer la discussion avec les Collectivités Territoriales et institutions concernées (publiques, privées, société civile) sur les choix et options pertinents et partager des informations régulièrement.
- Identifier et favoriser les meilleures pratiques de systèmes de planification/programmation, de mise en œuvre d'infrastructures d'appui à la promotion du DEL dans les collectivités bénéficiaires ;
- Faciliter et animer la coopération entre acteurs et le partage d'expériences tant au niveau des institutions, des collectivités que des populations en vue de l'atteinte des résultats du projet ;
- Apporter un appui technique aux communautés à la réalisation et coordination des activités conçues, communiquer et échanger des informations sur le progrès des activités ;
- Suivre et évaluer les dynamiques socio-économiques, de production, de commercialisation, de création d'entreprises, de création d'emplois, d'innovations et identifier de nouveaux axes d'intervention favorables à la réalisation des résultats du projet ;

Appui à la supervision de l'équipe de coordination du projet

- Apporter son appui à la supervision de l'équipe de coordination du projet en s'assurant de la coopération, du travail d'équipe, des performances individuelles et collectives, ainsi que les entreprises/prestataires recrutés dans le cadre de la mise en œuvre des activités ;
- Apporter son appui à la gestion des opérations du projet, à savoir a) gestion financière du projet en s'assurant de l'intégrité des systèmes financiers, la revue des exigences budgétaires en conformité avec les règles et procédures du PNUD ; b) gestion des ressources humaines ;
- Contribuer à la mobilisation adéquate de toutes les ressources financières à la mise en œuvre des activités du projet et suivre l'état des rapports financiers relatifs aux activités et transactions spécifiques ;
- Assurer la production et soumission des rapports techniques et financiers ainsi que les contributions aux rapports d'ensemble du projet, conformément aux règles et procédures définies à cet effet ;
- Contribuer au suivi et à l'étude des rapports de suivi et techniques préparés par les experts et diverses équipes sur le terrain, assurant la conformité avec les spécifications, la qualité, les délais et conditions fixés pour les travaux ;
- Rendre compte des activités et résultats du projet au management du PNUD, de manière régulière et mettre en œuvre les orientations retenues dans l'exécution du projet.

QUALIFICATIONS

- titulaire d'un diplôme universitaire de troisième cycle (Bac + 5) en économie du développement, en géographie avec une solide expérience en planification locale, le candidat doit ;
- justifier d'au moins quinze (15) ans d'expériences professionnelles, dont dix (10) ans prouvés dans la planification et la gestion des programmes et projets de développement ;
- posséder une expérience dans l'utilisation des méthodes rapides et participatives, de la conception des études quantitatives, de l'échantillonnage et d'analyse de données ;
- être apte à dialoguer avec les communes et les services techniques les responsables administratifs et coutumiers ;
- avoir des capacités d'animation, de rédaction et de synthèse ;

- être apte à travailler en équipe et en milieu rural ;
- être apte à effectuer des missions à l'intérieur du Burkina Faso ;
- être familier avec les procédures du Gouvernement et du PNUD en matière de gestion de programmes/projets ;
- une expérience avec le Système des Nations Unies serait un atout Maîtrise des logiciels informatiques : traitement de texte Word, SIG, Access, Excel, etc.

Lieu d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2018

CONTEXTE

À partir de l'année 2015, le processus de décentralisation a pris un tournant décisif avec (i) la réalisation de l'état des lieux de la décentralisation conduite de manière consensuelle par les acteurs nationaux et qui a relevé le caractère irréversible du processus, mais aussi des limites et des défis à relever pour assurer les résultats escomptés ; (ii) l'élaboration et la finalisation en cours des nouveaux référentiels de la décentralisation (la politique nationale de décentralisation, la vision prospective et la stratégie décennale 2017-2026) ; (iii) l'organisation et la tenue des élections municipales en novembre 2016 dans le contexte de la période post-insurrectionnelle. Ainsi, ce Cycle III de décentralisation qui va s'appuyer sur de nouveaux référentiels et les acquis du nouveau contexte post-insurrectionnel se fixe pour principal objectif de « mieux construire le développement du pays à partir de collectivités territoriales capables de produire des services publics locaux accessibles et de qualité et d'impulser le développement économique local ».

Le PNUD entend valoriser ces acquis, tout en accompagnant le processus à travers ce présent projet dont l'objectif général est d'accompagner des collectivités territoriales ciblées à améliorer leur performance, en matière de réduction de la pauvreté à la base, en vue de l'atteinte des effets attendus du PNDES et des orientations des nouveaux référentiels de la décentralisation à travers un processus de décentralisation bien compris et approprié par les populations qui s'engagent de façon citoyenne au développement de leur localité.

De façon spécifique, les objectifs du projet sont de cinq ordres : i) doter les collectivités territoriales de PLD et de PAI orientés vers les effets attendus du PNDES et des orientations des nouveaux référentiels de la décentralisation et des résultats prenant en compte les préoccupations des populations, répondant aux principes de durabilité ii) améliorer la mise en œuvre des PLD et des PAI, en vue d'assurer la célérité et le respect des normes et des directives en matière de maîtrise d'ouvrage; iii) doter les collectivités territoriales d'outils et de capacités de mobilisation des ressources internes (centrales ; locales ; RSE ; fiscalité locale ; financement caritatif, etc.) et externe (financement des projets et programmes de développement; de la coopération décentralisée ; etc.), en vue d'accroître la couverture de leurs besoins de financement ; iv) Améliorer le fonctionnement de l'administration locale en vue d'assurer l'accès des populations au niveau local à des services administratifs (y compris d'état civil) de qualité, orientés « client » et accessibles à tous points de vue (prix, accès physique, adaptés, etc.) ; v) améliorer l'application des principes de bonne gouvernance (transparence, participation, redevabilité/reddition des comptes, équité, etc.) dans toutes les actions des collectivités territoriales (planification, gestion, suivi, maîtrise d'ouvrage, etc.).

DESCRIPTION DES TÂCHES

Principales Tâches :

Le (la) Spécialiste en Suivi-Evaluation effectue les tâches suivantes :

- Assurer la mise en place et l'administration du système d'information de suivi-évaluation de l'unité de gestion du projet ;
- Contribuer activement à la planification des activités de la coordination du projet et à sa mise en cohérence avec les exigences et procédures du Papeccdel et du PNUD en matière de suivi évaluation de programme ;
- Assurer l'articulation du système d'information qualité des données de suivi et reporting du projet ;
- Définir le dispositif local de suivi de proximité et assurer la formation du réseau d'animateurs et d'agents locaux dans le cadre du dispositif opérationnel de suivi ;
- Assurer l'appui-conseils technique aux collectivités territoriales et institutions déconcentrées impliquées dans le dispositif de suivi-évaluation de proximité ;
- Initier et promouvoir des partenariats opérationnels en matière de suivi-évaluation et formation opérationnelle de l'équipe de qualité des données de suivi et reporting du projet ;
- Définir le dispositif local de suivi de proximité et assurer la formation du réseau d'animateurs et d'agents locaux dans le cadre du dispositif opérationnel de suivi ;

- Assurer l'appui-conseils technique aux collectivités territoriales et institutions déconcentrées impliquées dans le dispositif de suivi-évaluation de proximité ;
- Initier et promouvoir des partenariats opérationnels en matière de suivi-évaluation et formation opérationnelle de l'équipe de la coordination du projet ;
- Identifier les besoins logistiques et d'équipements pour le suivi évaluation et assurer la disponibilité à tous les niveaux de la coordination du projet;
- Assurer toutes autres tâches jugées nécessaires par le (la) Coordonnateur (rice) de la coordination du projet dans la dynamique de groupe de la coordination du projet et du Papeiddel pour l'atteinte des résultats ;
- Identifier les besoins logistiques et d'équipements pour le suivi évaluation et assurer la disponibilité à tous les niveaux de la coordination du projet;
- Veiller à l'alimentation régulière des référentiels de suivi-évaluation du Papeiddel et du PNUD, conformément aux résultats de la coordination du projet ;
- Concevoir et diffuser des outils de collecte et de traitement de données adaptés aux besoins des membres de la coordination du projet, du Papeiddel et du PNUD ;
- Elaborer un cadre de références (contrat d'objectifs) permettant à chaque partie prenante de la coordination du projet (Collectivités territoriales bénéficiaires, prestataires du système de suivi opérationnel) d'avoir un tableau de bord spécifique ;
- Veiller à la mise en place, à l'alimentation et à l'exploitation régulière des données du système d'information et de suivi-évaluation des résultats du projet;
- Assurer l'élaboration du rapport général de suivi de la coordination du projet et participer activement à l'élaboration des rapports et plans de travail du projet et du PNUD ;
- Déterminer la situation de référence de l'intervention du projet dans chaque localité d'intervention de la coordination du projet, suivre et analyser régulièrement les indicateurs pertinents ;
- Organiser et conduire des travaux d'études/analyses et/ou évaluation d'impact du projet ;
- Assurer le contrôle qualité des données de suivi et de leur traitement par les acteurs et partenaires de la coordination du projet ;
- Veiller à la disponibilité régulière et au partage systématique des données de suivi des résultats de la coordination du projet ;
- Organiser et soutenir les missions d'évaluation externe, de revue et de contrôle périodique de la coordination du projet requises par le PNUD, le Gouvernement et/ou les partenaires du projet ;
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de toutes missions d'évaluation et de revue de la coordination du projet.
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation du Projet par l'identification des besoins en formation et en renforcement de capacités des partenaires, en particulier des partenaires locaux et des collectivités territoriales partenaires ;
- Appuyer l'équipe de la coordination du projet à la bonne compréhension et à la mise en œuvre opérationnelle des activités de projet et d'exécution du suivi-évaluation de l'ensemble des résultats ;
- Promouvoir le développement des capacités internes de l'équipe de la coordination du projet en suivi évaluation et assurer le contrôle qualité des données de suivi et reporting du projet ;
- Définir le dispositif local de suivi de proximité et assurer la formation du réseau d'animateurs et d'agents locaux dans le cadre du dispositif opérationnel de suivi ;
- Assurer l'appui-conseils technique aux collectivités territoriales et institutions déconcentrées impliquées dans le dispositif de suivi-évaluation de proximité ;
- Initier et promouvoir des partenariats opérationnels en matière de suivi-évaluation et formation opérationnelle de l'équipe de la coordination du projet ;
- Identifier les besoins logistiques et d'équipements pour le suivi évaluation et assurer la disponibilité à tous les niveaux du projet ;

Assurer toutes autres tâches jugées nécessaires par le (la) Coordonnateur (rice) de la coordination du projet pour l'atteinte des résultats du Papeiddel.

QUALIFICATIONS

- Economiste planificateur spécialisé en décentralisation et développement local, disposant d'un diplôme Universitaire de niveau BAC+4 au moins ;

- justifier d'au moins huit (05) ans d'expériences professionnelles dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement ;
- familiarité avec les institutions ou matières concernées par le projet ;
- posséder une forte expérience à tous les niveaux de la conception, de l'exécution, de l'analyse, de la gestion et de la dissémination pratique des systèmes de suivi évaluation ;
- posséder une expérience dans l'utilisation des méthodes rapides et participatives, de la conception des études quantitatives, de l'échantillonnage et d'analyse de données ;
- être familier avec les procédures du Gouvernement et du PNUD en matière de gestion de programmes/projets ;
- une expérience avec le Système des Nations Unies serait un atout ;
- Avoir une parfaite maîtrise de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) ainsi qu'un bon usage de l'anglais ;
- avoir une bonne connaissance de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de données ;
- la connaissance d'un logiciel de gestion des projets serait un avantage ;
- être capable de travailler sous pression, en équipe et dans un environnement multiculturel.

ASSISTANT (E) A L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

Lien d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2018

DESCRIPTION DES TÂCHES :

Sous l'autorité du Représentant Résident du PNUD au Burkina Faso et la supervision générale du Directeur Pays du PNUD, le (la) Responsable Administratif et Financier est sous la supervision directe du (de la) Coordonnateur (rice) de projet.

Le (la) Responsable Administratif et Financier sera chargé (e) de toutes les activités d'appuis aux opérations et de conseils (finances, ressources humaines, administration, achats de biens et services, logistique, etc.) et devra s'assurer de la conformité aux procédures du PNUD. Ses tâches se résument à :

- appuyer l'équipe de la coordination du projet dans l'élaboration et la révision du plan de travail annuel et des bilans d'étapes, conformément à la programmation;
- mettre en place un système de gestion administrative et financière du Projet, conformément aux manuels de procédures du PNUD et/ou du gouvernement;
- coordonner la préparation et assurer le suivi financier, administratif et logistique des ateliers/séminaires, missions et contrats,
- assurer l'interface entre le Coordonnateur, les services administratifs et financiers du PNUD, pour tout renseignement et observations concernant la gestion administrative et financière de la coordination du projet ;
- appuyer la préparation des plans de travail budgétisés, préparer les rapports financiers et tableaux de bord mensuels élaborés à partir des normes de gestion du PNUD, et procéder au rapprochement/réconciliation budgétaire des engagements/dépenses/ décaissements sur la base du Dashboard & système de suivi financier du PNUD ;
- assurer la préparation des documents supports de paiements, suivre les règlements des fournisseurs, les paiements des indemnités/frais de personnels, de consultants et des autres prestataires ;
- suivre la trésorerie, la comptabilité et l'état d'exécution des divers financements, en conformité avec les procédures du PNUD ;
- assurer le traitement et le suivi de toutes les opérations bancaires et des relations avec les institutions bancaires partenaires de l'UGC, conformément aux procédures du PNUD ;
- effectuer, conformément au manuel de procédures, un suivi comptable détaillé de la gestion des fonds et budgets affectés à l'UGC et aux acteurs qui sont sous le couvert de l'UGC ;
- repérer les échéances importantes dans le cadre du suivi de multiples partenariats et des règlements des divers prestataires et fournisseurs, et élaborer des outils de suivi ;
- préparer les rapports financiers périodiques à l'endroit du Coordonnateur de l'UGC, sur l'état d'exécution du budget, analyser l'impact des dépenses sur la planification de l'ensemble des ressources, procéder aux révisions budgétaires et évaluations périodiques des taux d'exécution facilitant la prise de décisions et recommander les actions nécessaires à prendre ;
- préparer les rapports financiers annuels des budgets de l'UG pour soumission au PNUD, aux instances et/ou aux partenaires ;
- mettre en place et documenter une base de données sur les devis descriptifs et les coûts standards des équipements, biens et services devant être financés sur les ressources affectées à l'UG dans le cadre du PAPCIDDEL ;
- appuyer l'équipe de l'UG sur les procédures administratives et financières d'achats de services, de travaux, de biens, d'équipements, de recrutements de consultants nationaux et internationaux, d'ONGs, d'organisation de missions, d'ateliers et séminaires ;
- contribuer au processus de recrutement des consultants locaux, nationaux et internationaux et aux appels d'offres ou manifestation d'intérêts, en collaboration avec les experts de l'UG, et du PNUD ; et élaborer les contrats-types pour les achats de biens et services ;
- gérer l'exécution des différents contrats : prestations de services, assurances véhicules, autres assurances, contrats d'entretien, etc. ;
- assurer le suivi de la gestion des biens et équipements de l'UG (fournitures, carburant, matériel, etc.) et veiller à leur bonne utilisation;
- superviser la maintenance et la sécurité des locaux et du matériel du bureau.
- assurer la formation/mise à niveau/réseautage de l'équipe de l'UGC et des partenaires locaux de réalisation sur les règles de gestion administrative et financière et de reporting financier ;

- encadrer, former et superviser le personnel administratif, logistique et financier de l'UGC sur toutes les questions liées aux procédures, à l'exécution de leurs tâches aussi bien au sein de l'UGC qu'au niveau des relations avec les services du PNUD, et des partenaires ;
- suivre les contrats du personnel du projet (description de postes, termes de référence, échéances, initiation des lettres de renouvellement, etc.), et s'assurer de leur renouvellement à temps ;
- valider et s'assurer de la tenue à jour des fiches de présence du personnel et du suivi des congés/absences.
- exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le Coordonnateur du projet.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Diplôme supérieur (BAC+3) en gestion/administration/finance ;
- avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans l'Administration publique ou privée et/ou au niveau des programme/projet de développement de taille et de complexité similaire;
- avoir une bonne expérience du suivi administratif et financier des programmes/projet du Système des Nations Unies, notamment le PNUD ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (WinWord, Excel, logiciel comptable, etc.) ;
- avoir une connaissance parfaite de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) et un bon usage de l'anglais.
- avoir une bonne connaissance du système ATLAS serait un avantage
- être d'une grande disponibilité et apte à travailler sous pression ;
- démontrer une intégrité en se conformant aux valeurs et normes déontologiques des Nations Unies
- démontrer un engagement à la vision, la mission et valeurs du PNUD;
- démontrer une sensibilité et adaptabilité au niveau de la culture, du genre, de la religion, de la race, de la nationalité et de l'âge ;
- avoir un esprit d'initiative et bonne capacité de jugement et d'analyse.

UN (E) SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF (VE)

Lieu d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2018

DESCRIPTION DES TÂCHES

Sous l'autorité du Représentant Résident du PNUD au Burkina Faso, la supervision générale du Directeur Pays du PNUD, et sous la supervision directe du (de la) Coordonnateur (rice) de l'UGC l'Assistant (e) Administratif (ve) assure le fonctionnement efficace du Projet, la pleine confidentialité dans tous les aspects de ses attributions, le respect des procédures, la gestion des flux d'informations et le suivi des dossiers et des engagements pris. Ses tâches se resumeront à

- veiller à l'application correcte des règles administratives du PNUD ;
- assurer la rédaction des courriers et messages officiels et internes, et à leur traitement selon les normes du PNUD ;
- veiller au classement des dossiers en assurant la confidentialité des documents ;
- gérer et organiser l'agenda de (de la) Coordonnateur (rice) de l'UGC, tenant constamment à jour les engagements pris par Le (la) Coordonnateur (rice) sur l'agenda partagée dans Outlook et organisation du transport ;
- gérer efficacement et discrètement l'organisation des réunions et missions (rédaction et préparation de documents d'information de haute qualité pour les rendez-vous et rédaction des procès-verbaux) ;
- suivre les dossiers et rappel des engagements du personnel de l'UGC, des dates butoirs des actions et recommandations des réunions ;
- appuyer l'organisation administratif et logistique pour les réunions, ateliers et conférences organisés par l'UG ;
- appuyer le suivi des plans de travail (AWP/Budget) et rapports d'activités de l'UG ;
- mettre à jour et transmettre régulièrement le suivi des contrats de l'UG ;
- assurer le traitement et le suivi des documents nécessaires à l'obtention ou au renouvellement des laissez-passer, certificats de famille, visas, carte d'identité des N.U délivrées par le Ministère des Affaires Étrangères et préparation des correspondances en collaboration avec le PNUD ;
- coordonner la diffusion de l'information administrative entre les membres de l'équipe de l'UGC, les opérations, les finances, le PNUD pays, si nécessaire ;
- assurer une communication continue entre le management et le staff ;
- contribuer activement à la mise en œuvre des procédures de gestion de l'actif de l'UG ;
- étiqueter/suivre tout meuble ou équipement dès leur réception de chez le fournisseur ;
- mettre à jour des données sur les stocks de biens durables et suivi des mouvements de mobilier ;
- saisir les données dans la base de données de gestion de l'actif (ATLAS) en rapport avec l'assistant aux achats et le (la) responsable administratif (ve) ;
- appuyer la gestion de la mise à disposition des biens matériels ;
- appuyer la réalisation d'un inventaire annuel des biens matériels afin d'assurer l'exactitude des inscriptions sur les livres et de localiser les biens ;
- Toutes autres tâches administratives dans le cadre de la mise en œuvre de l'UGC.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme (BAC + 3), Licence en Assistanat de Direction, Gestion ou Administration Publique, ou équivalent ;
- avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine du secrétariat notamment 3 ans en administration ou en services d'appui à un programme de taille et de complexité similaire ;
- avoir une bonne expérience des procédures et du suivi administratif des programmes/projets du SNU ;
- avoir une bonne pratique de l'outil informatique (MS-Office, Windows, Excel, Word, etc.) ;
- Avoir une bonne connaissance du système ATLAS serait un avantage ;
- maîtriser la langue française et des connaissances en anglais ;
- démontrer une intégrité en se conformant aux valeurs et normes déontologiques des Nations Unies ;
- démontrer un engagement à la vision, la mission et valeurs du PNUD ;
- démontrer une sensibilité et adaptabilité au niveau de la culture, du genre, de la religion, de la race, de la nationalité et de l'âge ;

- avoir un esprit d'initiative et bonne capacité de jugement et d'analyse;
- avoir une bonne tenue et courtoisie;
- avoir le sens élevé de l'accueil;
- être apte de travailler sous pression;
- être d'une grande disponibilité et bonne organisation.

CHAUFFEUR-MECANICIEN-AGENT DE LIAISON

Lieu d'affectation	?	Ouagadougou
Durée de l'engagement	?	1 an renouvelable
Date de début	?	2018

Sous l'autorité du Représentant Résident du PNUD au Burkina Faso, la supervision générale du Directeur Pays du PNUD, et la Coordination du Coordonnateur de l'UG, le chauffeur est sous la supervision directe du (de la) Responsable Administratif et Financier de l'Unité de Gestion.

Il exécutera les tâches suivantes :

- conduire le véhicule officiel pour le transport du personnel et des experts/consultants et visiteurs en déplacements officiels (accueil et facilitation formalités aéroportuaires et douanières si nécessaire) ;
- s'assurer que toutes les formalités prévues par le règlement PNUD sont accomplies en cas d'accidents ;
- assurer l'achèvement du courrier au quotidien ;
- tenir à jour la fiche technique du véhicule et s'assurer de la validité des pièces (assurances, admissions temporaires, et autres) ;
- s'occuper de l'entretien quotidien du véhicule dont il a la charge, contrôle l'huile, l'eau, la batterie, les freins, les pneus, etc.,
- prendre toutes les dispositions pour les réparations, en cas de panne, et s'assurer que le véhicule qui lui est confié est maintenu propre ;
- gérer la mise en place du matériel (rétroprojecteur, affiches, tableaux, etc.) et assister en cas de besoin pour la mise en place de la documentation des séminaires/ateliers organisés par l'UG (reliure, tri de documents, photocopies, etc.) ;
- assurer le suivi et la qualité des services sous-traités (nettoyage locaux, sécurité, etc.), en vue d'améliorer le niveau de qualité des services et/ou d'identifier de meilleures solutions ;
- gérer les journaux/périodiques du PREP et en assure le classement/archivage ;
- veiller à l'application correcte des règles administratives du PNUD en matière de déplacements/voyage à bord du véhicule qui lui est confié.
- accomplir toute autre tâche qui peut lui être confiée dans le cadre de ses fonctions.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- avoir le permis de conduire catégories B, C ;
- avoir le niveau de la classe de 3^{ème} ;
- avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans en qualité de chauffeur au sein de projets de développement de taille et de complexité similaire ;
- avoir une bonne connaissance en mécanique ;
- avoir une bonne maîtrise du français (écrit et oral) ;
- avoir une bonne connaissance du Burkina Faso et expérience pratique de mission en milieu rural du Burkina Faso ;
- avoir des aptitudes aux voyages, notamment de longues distances et sur voies non bitumées.